

## h- Rôle de protection de la forêt

	Action positive de la forêt	Action négative de la forêt
<b>Chutes de blocs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancrage des pierres/blocs/éboulis par le système racinaire</li> <li>- Piégeage des blocs au pied de la zone de départ</li> <li>- Augmentation de la rugosité du sol</li> <li>- Limitation de la vitesse maximale des blocs</li> <li>- Favorise le dépôt des blocs</li> <li>- Diminution de l'aléa résiduel</li> <li>- Canalisation de l'écoulement si présence d'un couloir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de mis en mouvement de blocs par évier levier ou lors de chablis</li> <li>- Effet tremplin des souches</li> <li>- Effets bélier possible par mise en mouvement d'arbres cassés</li> <li>- Effet d'embâcle par accumulation derrière des troncs au sol en travers de la pente</li> <li>- Arbres tombant sur des enjeux</li> </ul>
<b>Avalanches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interception des précipitations neigeuses</li> <li>- Ancrage du manteau neigeux par poinçonnement</li> <li>- Limitation des écarts climatiques</li> <li>- Augmentation de la rugosité du sol</li> <li>- Diminution du transport de la neige par le vent</li> <li>- Effet pare congère</li> <li>- Canalisation de l'écoulement</li> <li>- Dissipation de l'énergie</li> <li>- Réduit la longueur de dépôt d'atterrissement de la neige</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclenchement lors de la restitution de paquets de neige au sol par les houppiers en bordure amont de trouée</li> <li>- La végétation arbustive peut favoriser la création d'une couche fragile au sein du manteau neigeux</li> <li>- Déclenchement par redressement soudain de la végétation arbustive</li> <li>- La litière des essences à feuilles caduques favorise le glissement du manteau neigeux</li> <li>- Effet lisière qui peut entraîner une suraccumulation de neige dans les zones de départ</li> <li>- Effet bélier par transport d'arbres arrachés par l'écoulement et/ou d'anciens chablis et volis</li> </ul>
<b>Crues torrentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interception d'une partie de l'eau de pluie</li> <li>- Retardement de la fonte nivale</li> <li>- Augmentation de l'infiltration de l'eau dans le sol</li> <li>- Pompage d'une partie de l'eau du sol et restitution dans l'atmosphère par évapotranspiration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un seuil d'efficacité de la protection, qui varient en fonction des types de sols</li> </ul>
<b>Erosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'énergie cinétique des gouttes de pluies</li> <li>- Atténuation des écarts thermiques journaliers</li> <li>- Amélioration de la cohésion des sols et renforcement de leurs propriétés mécaniques</li> <li>- Piégeage et rétention des sédiments érodés à l'amont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relargage brusque de sédiments en cas de rupture des obstacles végétaux ayant piégé des sédiments</li> <li>- Déstabilisation des berges des cours d'eau en cas de déracinement des arbres</li> <li>- Creusement des cours d'eau à l'aval en cas de diminution trop importante de leur charge solide</li> </ul>

**Rôle de la forêt sur les risques naturels**

Source : Guide des Sylvicultures de Montagne, Cemagref

**- R E T E N O N S -**

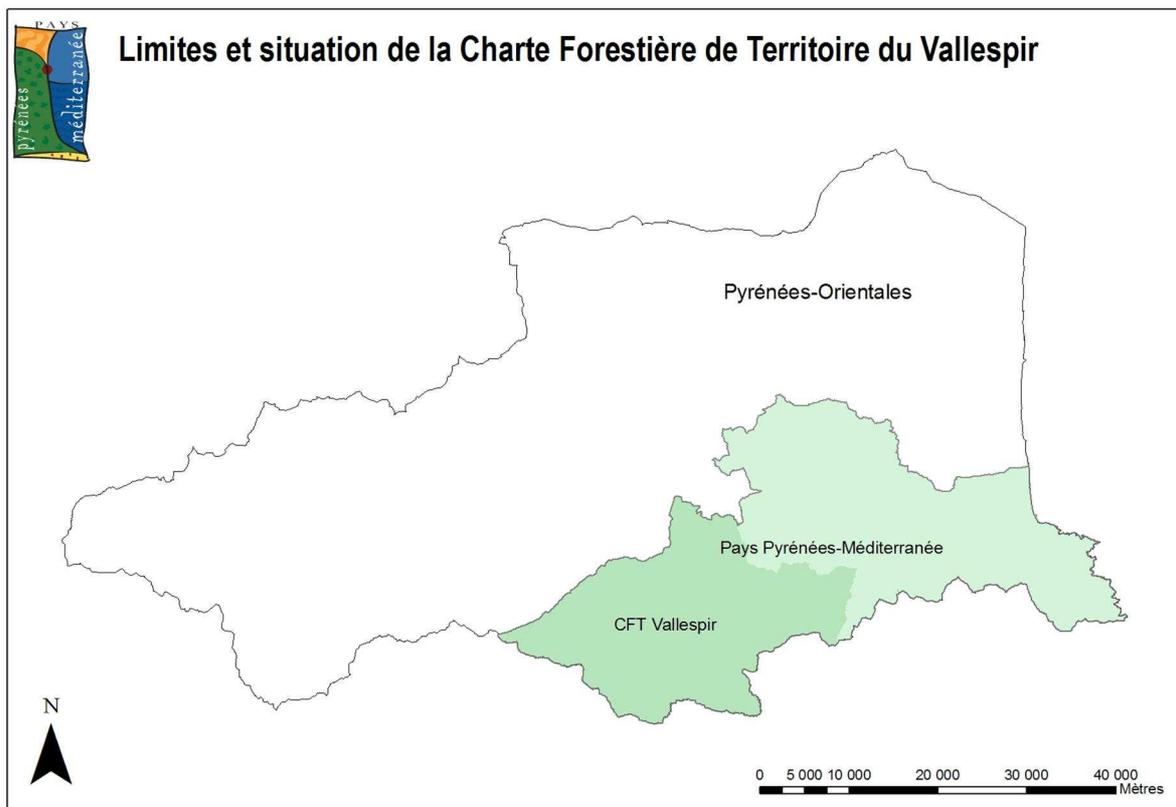
Le territoire de la CFT bénéficie d'un contexte géographique particulier qui lui confère des caractéristiques naturelles exceptionnelles. Faune, flore, habitats sont nombreux, diversifiés et parfois uniques.

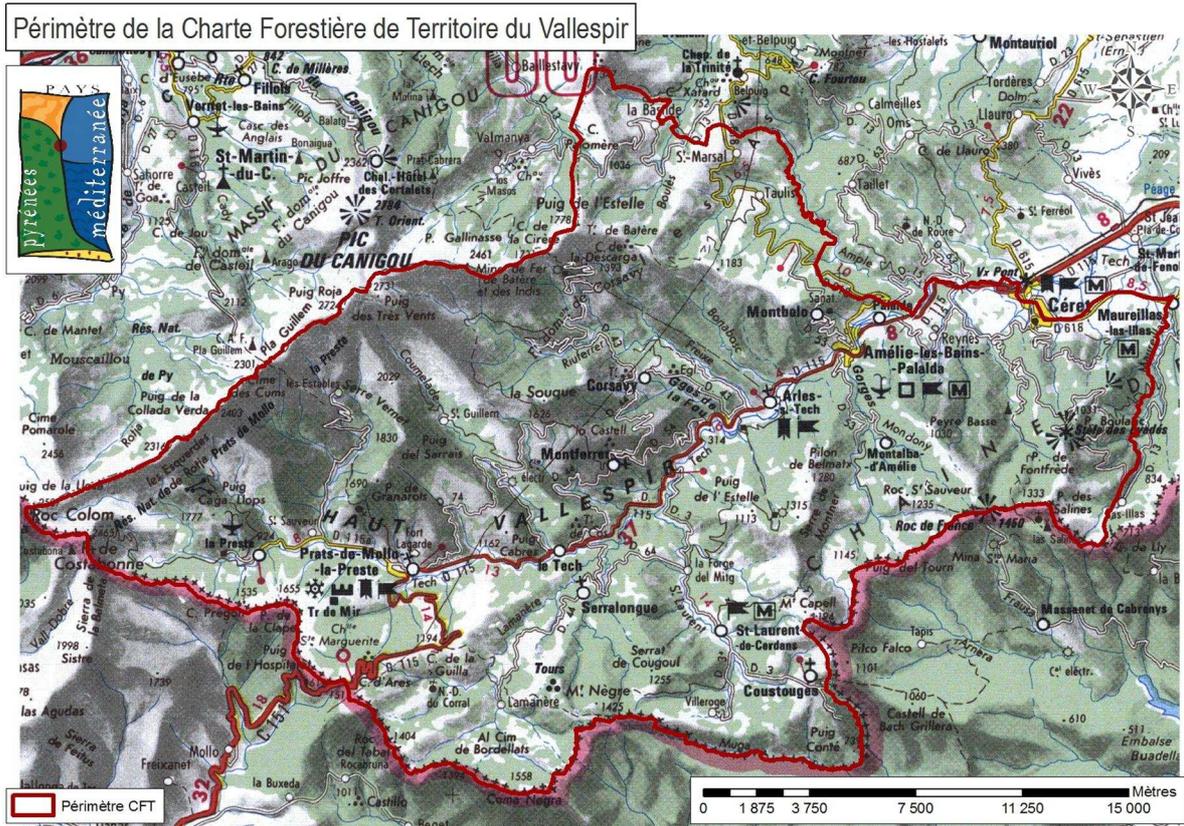
Le Vallespir est déjà équipé de zonages réglementaires, structures de gestion et d'études concernant son patrimoine naturel. Il convient d'en tenir compte, d'en assurer la continuité et la mise en cohérence.

## II- Etat des lieux de la forêt et de la filière forêt-bois en Vallespir

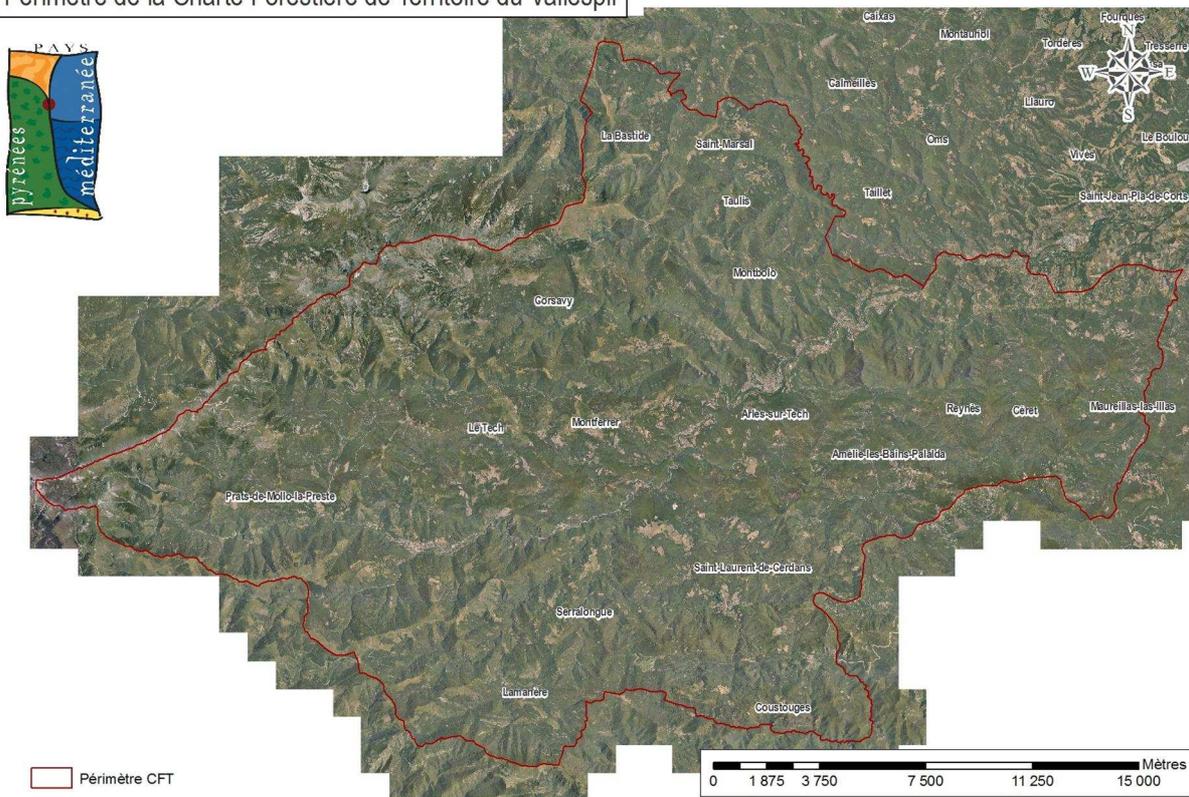
### 1- Caractéristiques générales

#### a- Périmètre d'étude





Périmètre de la Charte Forestière de Territoire du Vallespir



Les limites de la communauté de communes du Haut Vallespir avaient été retenues pour le périmètre de la CFT lors du premier comité de pilotage du 29 novembre 2005, en présence des élus locaux et des principaux acteurs de la forêt. Ce territoire devait permettre, après la constitution d'un programme d'actions pluriannuel, d'identifier localement et en amont les maîtres d'ouvrage potentiels de la charte pour permettre d'aller vers de l'opérationnel à court et moyen terme.

Toutefois, conscients de la coupure sur un des principaux massifs forestiers de la région naturelle du Vallespir que représentait ce périmètre, et compte tenu du fait que les études existantes sont réalisées à l'échelle de la région naturelle du Vallespir, il a été décidé lors du comité de pilotage du 11 avril 2006 de réaliser **le diagnostic sur l'ensemble du Vallespir** (CC du Haut Vallespir plus une partie des communes de Céret, Maureillas, et Reynès) et d'élaborer **un programme d'actions sur le périmètre de la communauté de communes du Haut Vallespir**. Ce compromis permet de valoriser l'intérêt des élus de la communauté de communes dans la démarche charte forestière de territoire, d'aller vers un territoire qui privilégie la mobilisation effective des acteurs, d'avoir un diagnostic cohérent et pertinent physiquement, et de ne pas exclure définitivement de la démarche les autres communes de la région naturelle du Vallespir.

Ainsi, 17 communes sont concernées par le diagnostic de la charte forestière de territoire du Vallespir pour une superficie de 50 388,97 hectares.

**Les données qui suivent sont pour la majorité issues de l'Inventaire Forestier National de 1991. Ce dernier limite le Vallespir au nord en excluant les communes de Saint Marsal, Taulis et La Bastide. Ainsi, lorsque les données proviennent de l'Inventaire Forestier National, environ 3 500 hectares, soit 7 % du territoire de la CFT ne sont pas comptabilisés.**

De cette manière, la région naturelle du Vallespir, définie par l'Inventaire Forestier National, est limitée au Sud par la frontière espagnole, à l'Ouest par le Roc Colom et le Pic de Costabonne, prolongée à l'Est par *les Esquerdes de Rotja*, puis par le Puig de l'Estelle et Saint Marsal, le long de la ligne de partage des eaux entre le bassin de Lentilla (affluent de la Têt) et celui de l'Ample. La limite au Nord-Est suit cette dernière rivière puis le piémont de Céret et se ferme à l'Est en suivant le ruisseau de Las Illas.

Couverture et Utilisation du sol	Surface (ha)
Forêt de production	29 059
Autre Forêt	3 669
Landes	8 145
Agricole	2 569
Eaux et Improductifs	3 633
Total	47 075

Surface du territoire par couverture et utilisation du sol en Vallespir en ha  
(Source IFN 1991)

Vallée très encaissée ne s'ouvrant qu'en altitude, le Vallespir, tel qu'il est décrit par l'Inventaire Forestier National, a une surface totale de 47 075 hectares.

La surface forestière représente 32 728 hectares, soit environ 70 % du territoire, ce qui fait de cette région la plus boisée du département des Pyrénées-Orientales après la bordure orientale du Pays de Sault. D'après la définition de l'Inventaire Forestier National, les surfaces boisées de production couvrent 29 059 hectares.

La forêt du Vallespir représente près de 23 % de la forêt départementale, ce qui fait d'elle la deuxième plus grande forêt des Pyrénées-Orientales, après celle du Conflent.

D'après l'IFN toujours, entre 1970 et 1991, le taux de boisement en Vallespir est passé de 58,2 à 69,5 %, soit plus 8 000 hectares de forêts supplémentaires.



	Surface cadastrée		Surface forestière		Surface Agricole Utilisée		Bâti, non bâti, TNA	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Amélie les bains	2 943	100	1 226	42	69	2	1 648	56
Arles sur Tech	2 882	100	1 757	61	555	19	570	20
Céret	3 786	100	1 973	52	574	15	1 239	33
Corsavy	4 702	100	1 425	30	316	7	2 961	63
Coustouges	1 686	100	1 141	68	34	2	511	30
Lamanère	2 383	100	1 299	55	395	17	689	29
Le Tech	2 518	100	869	35	215	9	1 434	57
Montbolo	2 198	100	1 652	75	145	7	401	18
Montferrer	2 195	100	608	28	872	40	715	33
Prats de Mollo-La Preste	14 509	100	5 000	41	1 766	12	6 743	46
Reynès	2 756	100	1 739	63	96	3	921	33
Serralongue	2 304	100	1 157	50	123	5	1 024	44
Saint Laurent de Cerdans	4 508	100	2 295	51	703	16	1 510	33
Taulis	619	100	192	31	C	C	/	/
La Bastide	1 563	100	574	37	646	41	343	22
Saint Marsal	1 536	100	591	38	C	C	/	/
Maureillas Las Illas	4 210	100	2 500	59	949	23	761	18
<b>Total</b>	<b>57 298</b>	<b>100</b>	<b>25 998</b>	<b>45,4</b>	<b>7 458</b>	<b>13</b>	<b>21 470</b>	<b>37,5</b>

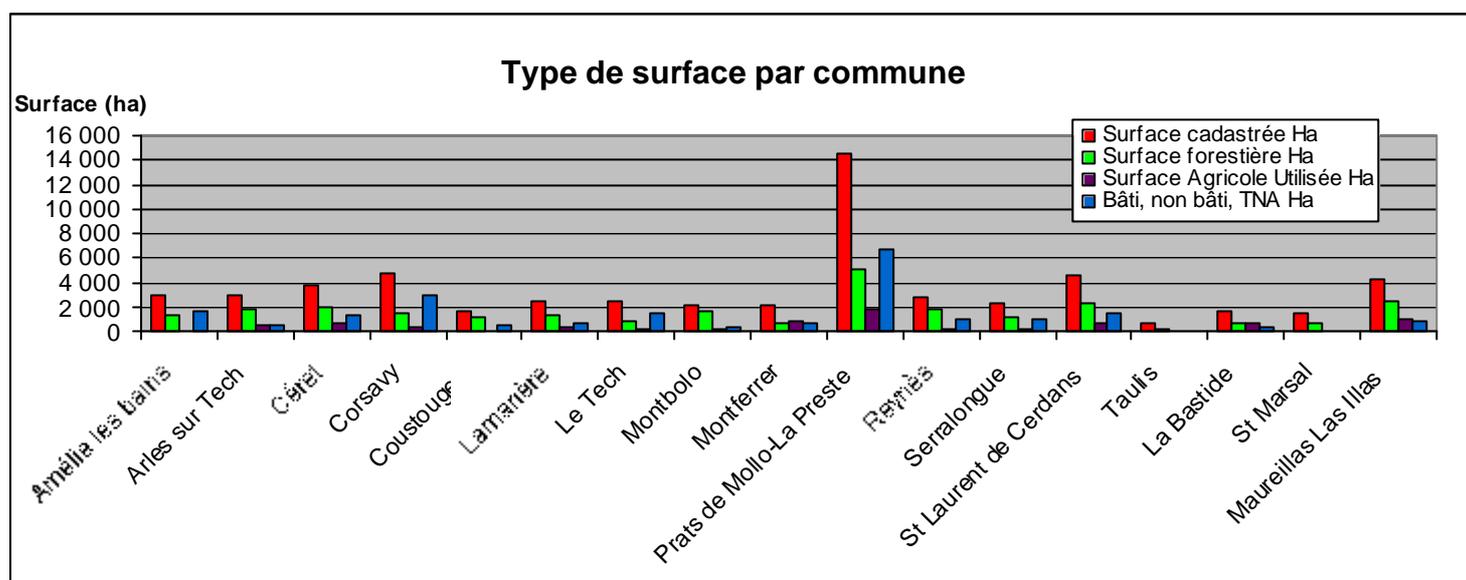
## Type de surface par commune

Source : recensement de la population 1999 INSEE et Cadastre – Agreste

TNA : Territoire Non Agricole

C : secret statistique

/ : pas de donnée



La commune de Prats de Mollo-La Preste possède la grande surface forestière du Vallespir, mais celle-ci ne représente que 41 % de la surface cadastrée.

A l'exception de Montbolo, les communes ayant plus de 50 % de leur surface cadastrée couverte par le forêt sont situées en rive droite du Tech, avec une légère prédominance pour le bas Vallespir (Reynès, Céret, Maureillas Las Illas).

On remarquera les différences entre les surfaces forestières cadastrées et les surfaces réelles des peuplements forestiers relevés par l'Inventaire Forestier National. Celles-ci viennent de la nature des données cadastrales, pas toujours mises à jour. La différence observée entre les peuplements forestiers réels et peuplements cadastraux peut également être due à l'avancée forestière sur d'anciens secteurs de landes ou de prés au cours des dernières années. Les propriétaires sont théoriquement tenus de déclarer tout changement dans la nature cadastrale de leurs propriétés mais peu le font, d'où l'écart qui se creuse entre surfaces cadastrales et surfaces réelles, à la faveur des accrus forestiers naturels sur d'anciennes terres agricoles et/ou pastorales.

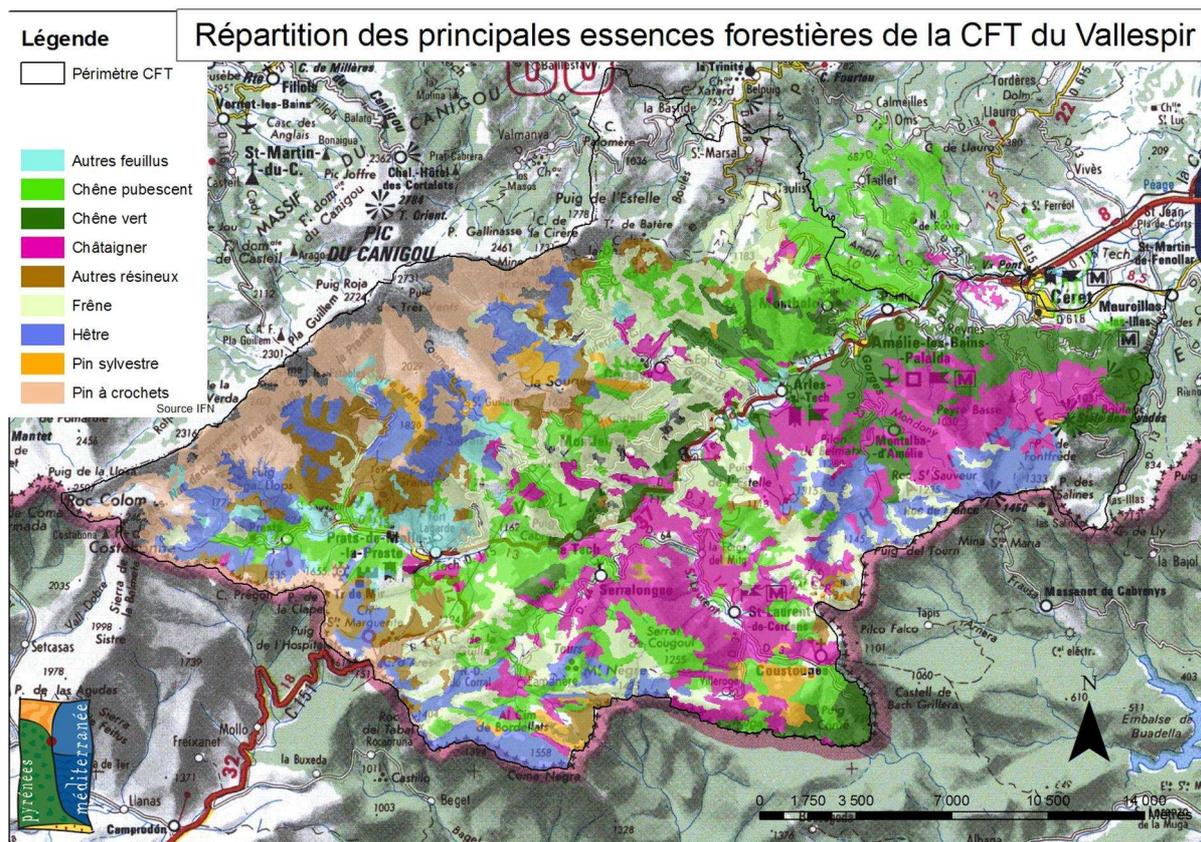
## b- Composition

### ➤ Données générales

En 2000, le catalogue des types de stations forestières du Vallespir a recensé 77 stations, se situant pour la majorité dans les étages supraméditerranéen et montagnard.

Le Vallespir est composé à 88 % de feuillus et à 12 % de résineux. Ainsi, on compte plus 25 500 hectares de forêts de feuillus et environ 3 300 hectares de forêts de résineux (toutes structures confondues).





Essences	Surface (ha)	Taux de boisement (%)
Châtaigner	7 829	27
Chêne vert	4 978	17,2
Hêtre	4 645	16,1
Chêne pubescent	2 643	9,1
Frênes	2 376	8,2
Chêne rouvre	1 522	5,3
Autres feuillus <sup>8</sup>	1 554	5,4
<b>Total Feuillus</b>	<b>25 547</b>	<b>88,3</b>
Pin sylvestre	1 350	4,7
Pin à crochets	799	2,7
Autres conifères <sup>9</sup>	1 212	4,2
<b>Total Résineux</b>	<b>3 361</b>	<b>11,7</b>
<b>Total général</b>	<b>28 908</b>	<b>100</b>

Répartition par essence ou groupe d'essences prépondérantes des surfaces effectivement boisées des formations boisées de production

(Source IFN 1991)

<sup>8</sup> Bouleaux, Fruitières, Saules, Tilleuls, Grands Aulnes, Robiniers, Trembles, Chêne-liège

<sup>9</sup> Pins laricio, Mélèze d'Europe, Douglas, Cèdre de l'Atlas

En comparant la répartition des essences forestières entre les différentes régions forestières des Pyrénées-Orientales, on constate que le Vallespir possède des peuplements abondants concernant le châtaignier (76,1 %), le Chêne rouvre (73,5 %) et le frêne (46,5 %).

Notons enfin, la quasi disparition, avec les autres résineux, du Sapin pectiné en Vallespir, qui, à l'inverse des feuillus, ne rejète pas de souche et par conséquent n'a pas résisté aux derniers excès de l'exploitation forestière, suivis souvent d'une pression pastorale au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le volume total sur pied des formations boisées de production en Vallespir est de 2 624 200 m<sup>3</sup>, ce qui représente près de 23 % du volume sur pied du département. Notons que le bois qu'elles produisent piège et stocke le dioxyde de carbone, jouant ainsi un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique. On estime que la production d'un mètre cube de bois nécessite une tonne de CO<sub>2</sub>. A ce titre, la quantité de CO<sub>2</sub> séquestrée et produite par les forêts du Vallespir est considérable. Notons cependant que le bilan en terme d'absorption d'une forêt mûre est très faible, voire nul, car la fixation du CO<sub>2</sub> par photosynthèse est compensée par les rejets de CO<sub>2</sub> dus aux processus de décomposition de la matière organique. Malgré la complexité de ce processus, le rôle de l'exploitation forestière dans une optique de gestion durable est reconnu puisque la coupe sera nécessairement suivie d'un reboisement.

La société forestière mondiale, après la reconnaissance du rôle des forêts dans la réduction des gaz à effets de serre par le protocole de Kyoto, réfléchissent, à ce titre, à la mise en place d'une rémunération des producteurs de bois. Ce mécanisme « encouragerait la "décarbonisation" de l'économie en favorisant la substitution de produits à fort contenu en CO<sub>2</sub> (plastique par exemple) par du bois. Il favoriserait les forêts gérées durablement et écocertifiées. Enfin, il privilégierait la mobilisation du bois plutôt que la séquestration passive, avec les implications que l'on connaît sur l'activité rurale et l'emploi. ».

	Volume		Production	
	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup> /an	%
Feuillus	2 325 400	88,6	100 100	83,4
Résineux	298 800	11,4	19 850	16,6
Total	2 624 200	100	119 950	100

**Volume et production en Vallespir**

Source : IFN 1991

La proportion entre feuillus et résineux reste à peu près identique à celle constatée pour les surfaces.

## ➤ Le châtaignier

Pour faire face à la pénurie de charbon de bois consécutive l'exploitation excessive du hêtre et du chêne en Vallespir, d'importantes surfaces de châtaigneraies furent plantées aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, s'ajoutant



alors aux châtaigneraies à fruits, utilisées pour l'alimentation. Entretien par des cultures intercalaires (pomme de terre ou seigle) pendant les 5 ou 6 premières années, les châtaigneraies étaient recépées pour être conduites en taillis et exploitées vers 15 à 17 ans, après éclaircies tous les 6 à 8 ans (H. GAUSSEN – 1934). Destinées initialement à la production de charbon de bois, elles furent surtout utilisées pour la viticulture de la plaine qui fournissait d'importants débouchés pour chaque catégorie de produits : cercles, piquets, douelles, etc.

On trouve le châtaignier surtout sur la rive droite du Tech, entre 400 et 1 100 mètres d'altitude, sur des stations qui bien souvent ne lui conviennent pas, ce qui explique la qualité très variable des peuplements. Sur le versant sud, elles se cantonnent sur quelques terrains profonds dans les ravins et peuvent atteindre 1 200 mètres d'altitude (H.GAUSSEN – 1934).

Même si leur origine et leur sylviculture est artificielle, l'influence de la Méditerranée, la chaîne de massifs du Nord-Ouest barrant les pluies venues de la mer, mais également protégeant le Vallespir des vents froids du Nord (en particulier la tramontane), font que le châtaignier, essence acidiphile à large amplitude, trouve ici les conditions climatiques favorables à son développement.

### Exigences écologiques (*Castanea sativa*)

#### Facteurs climatiques :

- Température : sensibilité des jeunes rejets aux gelées précoces (oct.-nov.)
- Pluviosité : minimum de 700 mm, optimum à partir de 900 mm
- Lumière : essence héliophile
- Altitude: jusqu'à 1 200 mètres d'altitude en climat méditerranéen
- Exposition : préférence pour les versants nord, nord-est et nord-ouest
- Vent : possibilité de renversement car enracinement superficiel

#### Facteurs édaphiques :

- Calcaire et richesse chimique : espèce calcifuge et développement sur nombreux sols acides (pH compris entre 4,5 et 6,5)
- Eau dans le sol : sensibilité à l'excès d'eau (hydromorphie à moins de 60 cm de profondeur) et au manque d'eau (réserve utile de 100 mm minimum)
- Texture et structure : limono-sableuse, sablo-limoneuse, limoneuse, sablo-argileuse
- Profondeur : minimum de 50 cm facilement pénétrables

Les taillis de châtaigniers ont été largement abandonnés depuis les années 1950 avec l'exode rural, la perte des débouchés traditionnels et les difficultés d'exploitation.

Aujourd'hui, les châtaigneraies sont exploitées au coup par coup pour la production d'un peu de piquets de clôture et pour la trituration. Les rares gros bois peuvent être utilisés en bois d'œuvre (sciages pour parquets et lambris, menuiserie et ébénisterie).



	Propriétés soumises au régime forestier	Propriétés privées	Total Vallespir	Total Pyrénées-Orientales
<b>Futaie de châtaignier</b>	23 ha	386 ha	409 ha	579 ha
<b>Taillis simple de châtaignier</b>	626 ha	6 794 ha	7 420 ha	9 458 ha
<b>Total</b>	639 ha	7 180 ha	7 829 ha	10 037 ha

**Formation boisés de production – La place du châtaignier en Vallespir – Surfaces par essence prépondérante**

Source : IFN 1991

Les forêts de châtaigniers du Vallespir représentent plus des trois quarts de la châtaigneraie départementale.

Sur le Vallespir, elles sont presque exclusivement sous forme de taillis simple et appartiennent à plus de 90 % à des propriétaires privés.

La partie portée en futaie correspond à la surface des châtaigneraies à fruits.

	1970-1971		1980		1991	
	Pyrénées-Orientales	Vallespir	Pyrénées-Orientales	Vallespir	Pyrénées-Orientales	Vallespir
<b>Surface (ha)</b>	8 900	6 490	8 824	6 630	10 287	7 829
<b>Volume (1 000 m<sup>3</sup>)</b>	385,1		863,5		1 215,1*	
<b>Accroissement courant (m<sup>3</sup>/an)</b>	23 450		39 200		54 800	

**Evolutions des surfaces, volumes et accroissement du châtaignier en Vallespir et Pyrénées-Orientales**

Source : IFN 1970, 1980, 1991

\*dont 1 082 300 m<sup>3</sup> en brin de taillis

Le tableau ci-dessus montre très nettement que le capital sur pied de châtaignier augmente et que les peuplements continuent de vieillir depuis 1970. En effet, les surfaces progressent peu alors que les volumes sur pied ont augmenté considérablement.

En 1995, une étude réalisée par la compagnie Bas Rhône Languedoc sur le châtaignier en Vallespir permet d'apporter des éléments chiffrés supplémentaires. Elle a élaboré une fiche de terrain et des courbes de croissance spécifiques aux taillis de châtaigniers du Vallespir pour donner les moyens aux propriétaires de mener une sylviculture adaptée à leurs peuplements.

Ce travail, riche en préconisations techniques, a permis de mesurer un volume total de 795 600 m<sup>3</sup> sur 7 343 hectares de châtaigniers en Vallespir. Le volume de bois grume ne représente que 8 % du volume total, alors que les volumes de bois trituration et billons sont respectivement de 42 % et 41 %.

Les conditions de desserte vont largement conditionner les itinéraires sylvicoles et donc les objectifs de gestion. 22,9 % du volume total de châtaignier en Vallespir n'est pas accessible par la desserte à l'époque de l'étude (pistes et tires). Un peuplement où une reprise des pistes et la création de tires sont nécessaires ne pourra pas avoir de valorisation sylvicole économiquement intéressante.

Le diagnostic rapporte le manque général de sylviculture dans les taillis de châtaigniers en Vallespir. Malgré le large panel de débouchés que ces peuplements offrent (trituration, piquets, déchiqueté, charpentes, bois de feu, parquets-lambris, sciage, etc.), ce déficit de gestion, combiné au peu d'unités de transformation locales,



déconnecte souvent la production de la demande actuelle. Une des problématiques, selon le rapport de BRL, est le déséquilibre des classes d'âges qu'il est impératif de corriger tout en relançant l'exploitation. L'enjeu est de permettre l'exploitation progressive et cohérente des peuplements les plus âgés (35 ans et plus), la gestion normale sans sacrifice d'exploitabilité des peuplements de 20 ans et plus (en vue de la production de grumes) et la régénération de surfaces de taillis mûrs dans 25 à 35 ans. Notons, qu'aujourd'hui les jeunes taillis de moins de 14 ans occupent 6 % en surface à l'échelle du massif contre 60 % pour les classes d'âges situées entre 21 et 34 ans.

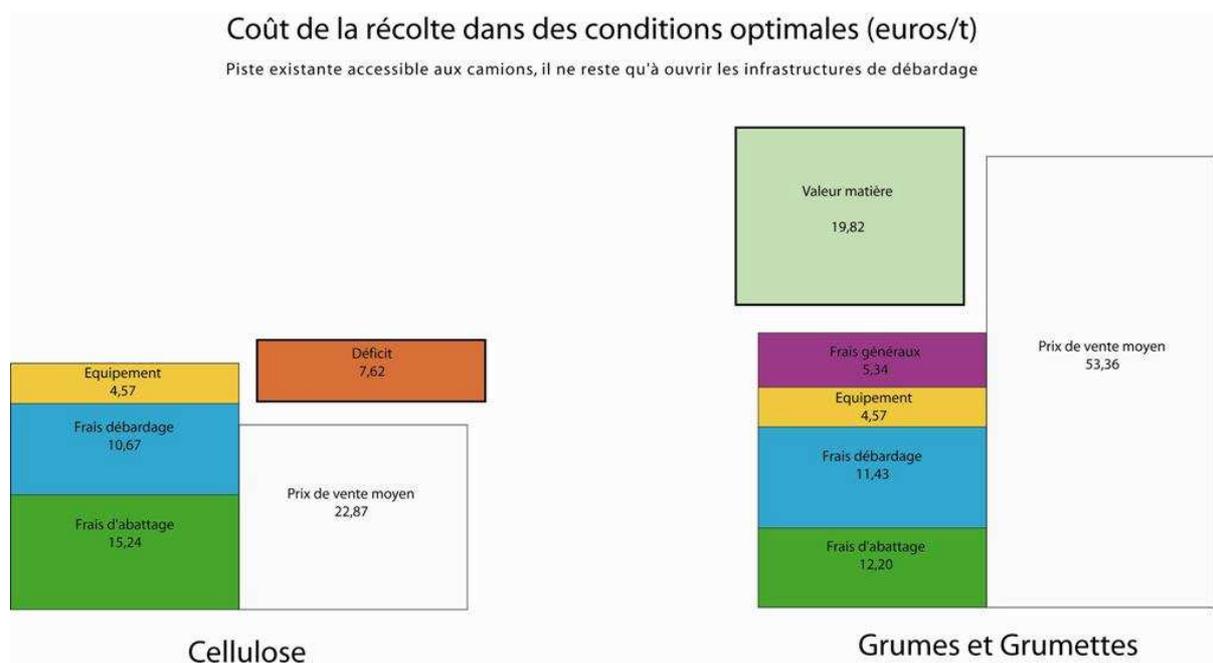
Selon cette étude, la roulure n'est pas trop fréquente là où le châtaignier est bien en station et correctement géré ; et le chancre, s'attaquant préférentiellement aux arbres stressés, blessés n'est présent que de manière sporadique. Les auteurs ont détaillé la répartition des attaques dans le Vallespir en fonction de quelques variables : altitude, exposition, pente, sol, cortège floristique, données sylvicoles et dendrométriques des taillis. Les conclusions révèlent que

l'exposition la plus favorable au bon développement du châtaignier semble être Nord-Est en Vallespir, qu'en limite de son aire écologique altitudinale le châtaignier souffre et est donc plus sensible aux attaques parasitaires, et enfin, que les taillis les moins atteints présentent une faible densité de brins et une forte densité de souche.

Par ailleurs, une récente étude menée par A. SOUTRENON du Cemagref<sup>10</sup> montre que l'amélioration des taillis de châtaigniers n'accroît pas le développement du champignon et que, au contraire, elle aide à la cicatrisation des chancres.

Le coût d'une récolte dans un taillis de châtaignier va être fonction de deux paramètres principaux : les conditions d'exploitation et le type de produit obtenu.

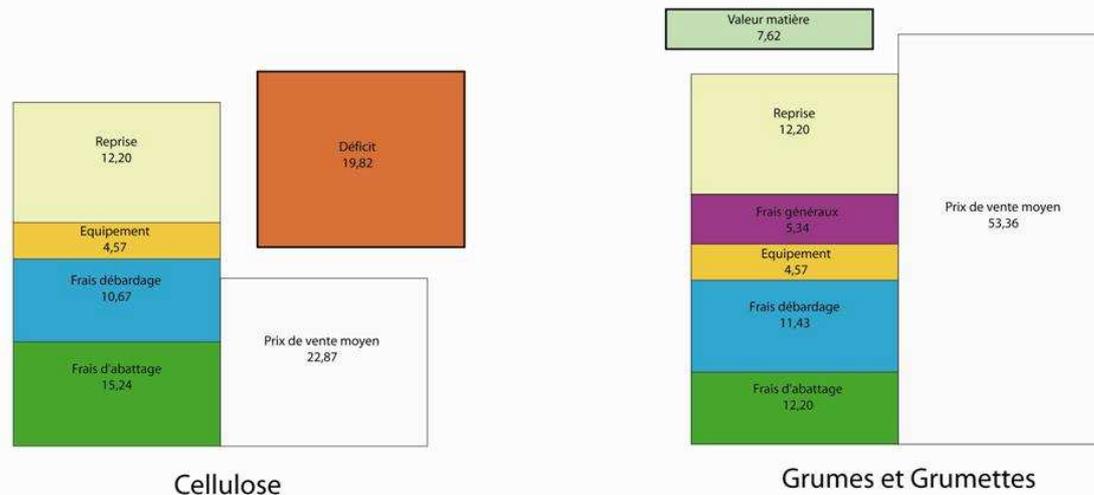
Selon T. REVERBEL de la COFOGAR<sup>11</sup>, on peut considérer les éléments suivants :



<sup>10</sup> Mise en place et suivi d'essais de l'évaluation du chancre du châtaignier après balivage de taillis infecté (2<sup>ème</sup> tranche 2003-2004)

<sup>11</sup> Journée d'échange sur la sylviculture dans les taillis de châtaigniers dans les Pyrénées-Orientales – 23/03/07

## Coût de la récolte dans des conditions classiques avec reprise et création d'infrastructures (euros/t)



D'après les chiffres précédents, pour une coupe dans un taillis de châtaignier (190 t/ha), en fonction de ces deux facteurs, la valeur matière peut évoluer significativement, comme le montre le tableau suivant :

	Taillis 1	Taillis 2	Taillis 3
Cas 1	2 514 €/ha	1 315 €/ha	Sans valeur
Cas 2	1 958 €/ha	225 €/ha	Sans valeur
Cas 3	197 €/ha	Sans valeur	Sans valeur

## Valeur matière en fonction des conditions d'exploitation et du type de débouchés

Thierry Reverbel – COFOGAR 2007

*Type de produit obtenu :*

Taillis 1 : 76 % de bois d'œuvre et 24 % de bois de trituration

Taillis 2 : 53 % de bois d'œuvre et 47 % de bois de trituration

Taillis 3 : 30 % de bois d'œuvre et 70 % de bois de trituration

*Conditions d'exploitation :*

Cas 1 : piste accessible à tous type de camions, restent à ouvrir les tires et places de dépôt

Cas 2 : reprise de la trituration

Cas 3 : reprise pour le bois d'œuvre

*NB : toute rupture de charge (reprise des bois par camion solo) entraîne une perte de productivité de la mobilisation et donc une perte de revenus*

Compte tenu de ces éléments chiffrés, une sylviculture adaptée du châtaignier est primordiale. Pour cela, le propriétaire doit être en mesure de définir le type de produit à obtenir et se fixer des objectifs d'une part, et d'autre part, d'évaluer les conditions de la sylviculture et de l'exploitation.

Depuis une dizaine d'années, selon les professionnels, on observe un regain d'exploitation du châtaignier en Vallespir. En effet, les taillis bien éclaircis et correctement desservis se commercialisent puisqu'ils correspondent à une demande sur le marché. A l'inverse, des taillis n'ayant pas été entretenus et difficiles d'accès auront du mal à être exploités et vendus.

Enfin, quelque soit le type de vente, le tri du bois de châtaignier offre au propriétaire une meilleure valorisation des peuplements. En effet, selon un ouvrage rédigé par Catherine BOURGEOIS<sup>12</sup>, le revenu au propriétaire pour un taillis de châtaignier peut varier du simple au double entre une vente de bois sur pied à la surface et une vente de bois bord de route trié.

Ainsi, pour tirer partie du potentiel châtaignier du Vallespir, il convient en priorité de :

- Animer les propriétaires et vulgariser la sylviculture,
- Améliorer les taillis par dépressage et éclaircie,
- Rendre accessible la ressource aux engins adéquats.

Au-delà de la production de bois, le châtaignier est aussi utilisé traditionnellement en Vallespir pour la production de son fruit, la châtaigne. Ces vergers se trouvent principalement autour des mas qui récoltaient et transformaient autrefois la châtaigne pour ses vertus nutritives dans l'alimentation. Actuellement, la châtaigneraie à fruit est laissée à l'abandon (15 ha sur 400 sont entretenus) mais, compte tenu du potentiel local, des travaux de rénovation sont possibles pour relancer une production de fruit de qualité.

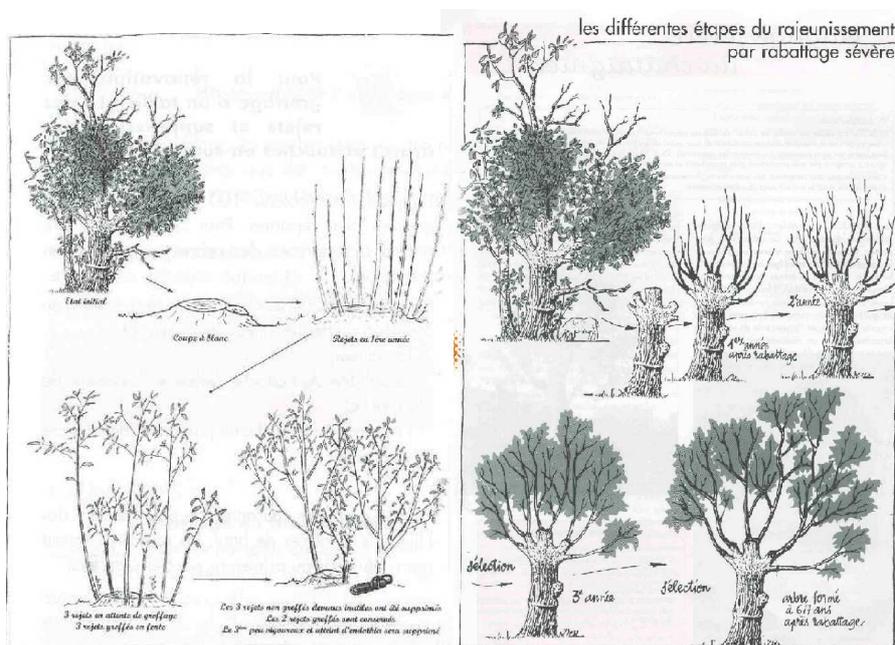
En 1999, le Vallespir a fait l'objet d'une opération de remise en valeur de châtaigneraies fruitières. Elle a permis d'inventorier et de diagnostiquer différentes châtaigneraies susceptibles de donner lieu à des programmes de travaux (élagage, plantation, greffage) sur des parcelles pilotes. Accompagnés en parallèle par des journées d'animation, de démonstration et de sensibilisation, ces diagnostics avaient pour objectif une remise en production devant assurer la naissance d'une filière castanaéicole locale.

---

<sup>12</sup> « Le châtaignier, un arbre, un bois », Institut pour le Développement Forestier – 1992

Depuis plusieurs années, un groupe de travail régional travaille sur la filière châtaigneraie à fruit. Ce groupe d'acteurs a d'ores et déjà permis la mobilisation de partenaires financiers sur les axes de l'amélioration des vergers, l'expérimentation, la collecte, la mise en marché et la qualité du fruit. Récemment élargi vers la thématique de production de bois, il s'investit aussi sur le développement de la multifonctionnalité liée à la châtaigneraie régionale en général.

Malgré l'absence de filière et d'organisation des acteurs autour de la production de châtaignes en Vallespir, environ 400 hectares de châtaigneraies fruitières pourraient être réhabilités, sous réserve d'une structuration des opérateurs ou d'une recherche de partenaires économiques.

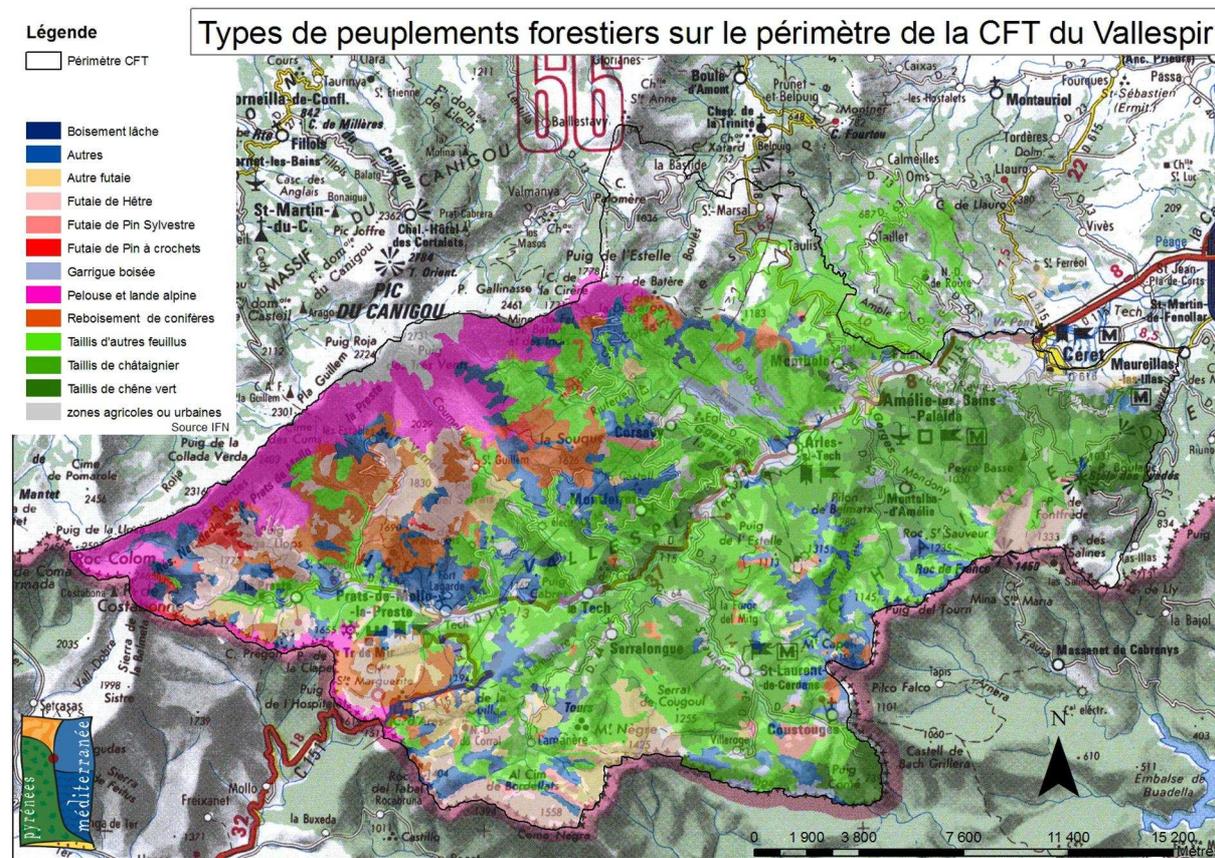


Le Greffage

L'Elagage



## c- Structure



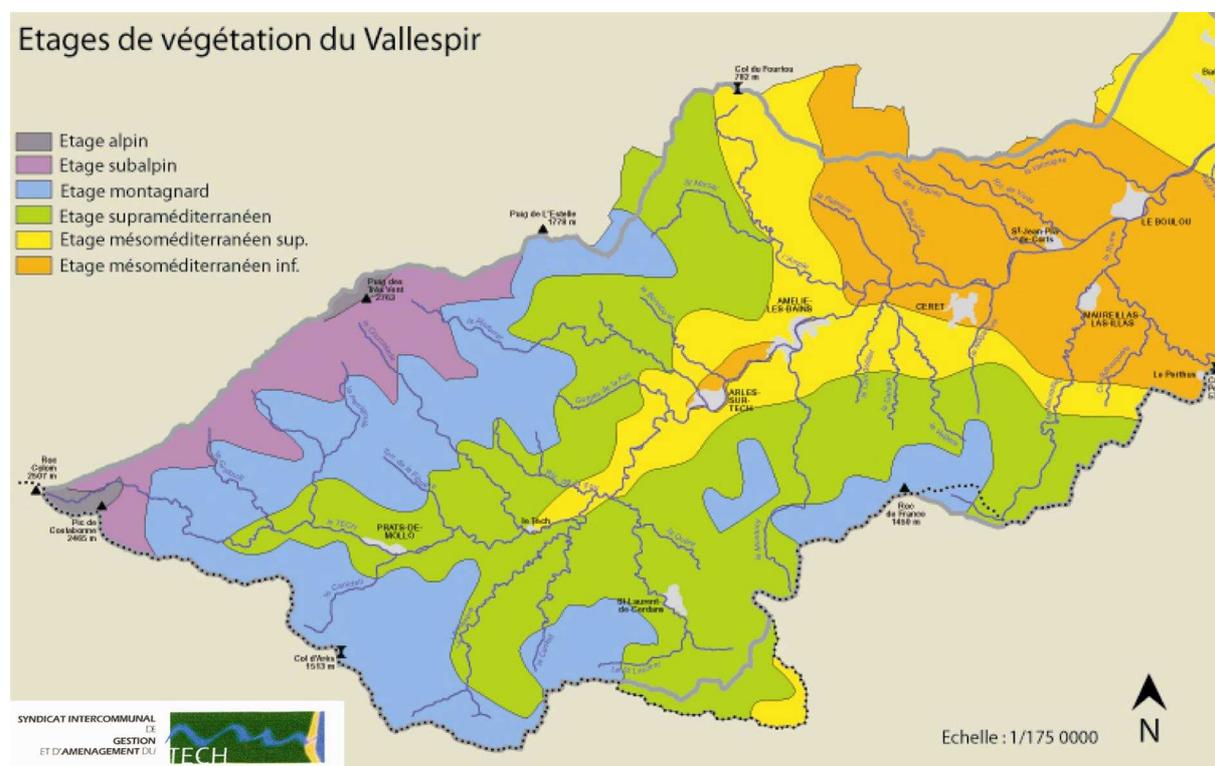
Structure forestière élémentaire		Propriétés soumises au régime forestier	Propriétés privées	Total	Proportion
Futaies	Feuillus	2 521	4 452	6 973	24%
	Conifères	2 169	860	3 029	10%
Mélange Futaie - Taillis	Feuillus	389	1 708	2 097	7%
	Conifères	152	180	332	1%
Taillis simple		1 211	15 266	16 477	57%
<b>Total</b>		<b>6 442</b>	<b>22 466</b>	<b>28 908</b>	<b>100%</b>

Structure de la forêt en Vallespir

Source : IFN 1991

Il s'agit d'une forêt productive qui est principalement composée de taillis. En dépit d'une importance équivalente de la structure « mélange Futaie-Taillis » en forêt privée et en forêt publique, le taillis occupe une place prépondérante (80 %) de la structure de la forêt privée et, inversement, la futaie constitue 73 % de la structure en forêt publique. Même si la majorité du taillis est principalement située en forêt privée, la futaie est à peu près également répartie en surface entre forêt privée et forêt publique.

## d- Répartition



D'après le travail effectué par L. THOUVENOT dans le cadre de l'élaboration du catalogue des stations forestières en Vallespir, on peut retenir quatre grands étages de végétation pour le territoire, caractérisés par les gradients de températures et de pluviosité liés à l'altitude. En Vallespir, un autre gradient, d'Est en Ouest, exprime à travers la disparition des espèces méditerranéennes, le changement de type climat entre le pôle méditerranéen autour de Céret et le pôle pluvieux autour de La Preste.

- *L'étage mésoméditerranéen*

Le sous-étage inférieur reste très limité : en dessous de 500 mètres, principalement à l'Est d'Arles sur Tech, ou à l'Est de Céret pour le grand versant nord (Vallée de Las Illas, piémont de Céret). Le type de forêt caractéristique est une chênaie à feuillage persistant (Chêne vert, Chêne-liège) mélangée, selon les conditions stationnelles avec du Chêne pubescent. Par dégradation, ou sur des stations très maigres, elle est remplacée par un maquis contenant les arbustes les plus sensibles au froid : Pistachier lentisque, Filaire à feuilles étroites, Rosier

toujours vert, etc. La forêt spontanée, avec le mélange de chênes caractéristiques, se devine dans la composition de friches boisées. Mais la plupart du temps, on ne rencontre que les faciès générés par les utilisateurs : taillis de Chêne vert pur, suberaies plantées.

Le sous-étage supérieur occupe de larges surfaces sur les versants sud situés à l'Est du village du Tech ou sur les versants nord, à l'Est d'Arles sur Tech, en dessous de 700 mètres d'altitude. Ces limites ne s'appliquent pas à certaines essences méditerranéennes, qui peuvent atteindre des altitudes supérieures, isolées ou en petit nombre, sur des stations particulièrement bien exposées et sèches (1 000 mètres pour la Bruyère arborescente ou 1 300 mètres pour le Chêne vert). La forêt caractéristique est une chênaie à feuillage persistant dans laquelle le Chêne-liège est absent, et le Chêne pubescent plus ou moins abondant suivant les stations. Le sous-bois contient des arbustes méditerranéens (à l'exception des plus thermophiles, caractéristiques du sous-étage inférieur) comme l'Arbousier, le Fragon, la Bruyère arborescente, les Cistes, le Laurier noble, le Viorne tin, la Filaire à feuilles larges, l'Alaterne, et des lianes : Clématite flammette, Salsepareille, Garance voyageuse, ... Le faciès le plus fréquent est un taillis façonné par l'exploitation pour le bois de chauffage ou le charbon. Par dégradation, sur les stations très superficielles, il est remplacé par un maquis assez bas. Les principales modifications concernent les quelques châtaigneraies plantées dans cet étage, surtout en versant nord, dans les vallons, sur des plaquages de terre assez épais. Le Chêne pubescent prend aussi davantage de place dans les sous-bois, avec l'arrêt de l'exploitation régulière du taillis.

#### - *L'étage supraméditerranéen*

Situé entre 600 et 1 000 mètres (1 200 mètres sous les soulanes), il représente la tranche d'altitude où le châtaignier a été planté préférentiellement dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le paysage végétal du Vallespir en a été profondément modifié : la châtaigneraie masque le zonage potentiel entre les essences spontanées, puisqu'elle a été plantée sur des landes, des terres agricoles ou des bois, dans le domaine des Chênes à feuilles caduques (Chêne pubescent, Chêne sessile), ainsi que dans celui du Chêne vert et du hêtre, comme en témoignent des récits contemporains et les noms de lieu-dits.

Mais l'abandon habituel de l'exploitation régulière du taillis de châtaignier permet aux essences spontanées de coloniser les sous-bois et de reconquérir leur place naturelle. Ainsi, la forêt spontanée caractéristique, à l'heure actuelle, est la chênaie de Chêne pubescent. Mais

cette norme est probablement due au fait que ces forêts sont issues de la reconquête de landes ou friches, et les importantes variations dans la composition floristique des bois amènent à subdiviser cet étage : d'une part en fonction de l'altitude et, d'autre part en fonction de l'éloignement de la Méditerranée. La perte du caractère de « méditerranéité » du haut Vallespir correspond à une transition climatique entre un étage supraméditerranéen à l'Est et un étage collinéen à l'Ouest qui se produit au niveau de l'abaissement de la chaîne frontière (seuil de Coustouges) : le Roc de France protégeait le moyen Vallespir de l'humidité maritime venue du Sud.

En dessous de 700 à 1 000 mètres (sous-étage inférieur) selon l'exposition et la sécheresse du substrat, le Chêne pubescent est très souvent mélangé au Chêne vert, associé à la Bruyère arborescente, au Fragon, à la Fougère des ânes, au Ciste à feuilles de Sauge, etc. Parfois, à cause du mode d'exploitation ou de la maigreur des stations, le Chêne vert forme des peuplements purs, mais ces bois se différencient de leurs homologues méditerranéens par l'absence de sous-bois caractéristique.

Dès 700 mètres (sous-étage supérieur), le hêtre se régénère en abondance sous le couvert des châtaigniers, sous des stations fraîches exposées au Nord. Des taillis de hêtre purs occupent quelques bas de versants encaissés, d'où les anciens n'ont pas jugés bon de les déloger pour cultiver ou planter des châtaigniers. Mais il existe aussi d'exceptionnelles futaies issues d'accrus sur le même genre de stations (Bois de la Ville de Céret, 690 mètres d'altitude). Sur les roches siliceuses et à l'Ouest du massif du Roc France, le Chêne sessile remplace le Chêne pubescent dans ce sous étage. Sur certains grands versants nords comme celui qui borde l'alvéole granitique de Saint Laurent de Cerdans (Serrat de Cougoul), on observe actuellement des peuplements mélangés de châtaigniers, hêtres et Chênes sessiles où la population de ces essences varie en fonction de la station : le hêtre domine dans les situations fraîches et froides mais laisse la place au Chêne sessile sur les saillants secs et mieux exposés au soleil. Sur les versants sud, ce chêne forme des peuplements purs.

La présence des taillis de châtaignier est liée aux conditions historiques et économiques qui ont favorisé leur plantation (terrains les moins pentus, type de propriété, etc.). La végétation qui se met en place actuellement évolue vers une chênaie-hêtraie mélangée de feuillus divers (châtaignier, tilleul, etc.), localement envahie par des résineux essaimés à partir d'arbres de parc : Epicéa et Pin Weymouth, ou par des Robiniers. Par contre, plus à l'Est, le Chêne sessile est remplacé par le Chêne pubescent sur les mêmes stations ; cela correspond aussi à une

modification du sous-bois comme la perte du Melampyre des près qui caractérise les forêts de Chêne sessile.

En somme, aux altitudes intermédiaires, l'action de l'homme a gommé une diversité caractérisant bien un étage de transition. Elle a remplacé la répartition des essences en fonction des conditions écologiques par une répartition liée à l'usage du sol. Après une très large déforestation de cet étage, on a assisté d'abord à l'implantation de la châtaigneraie, qui, par l'incitation des pouvoirs publics et par intérêt économique a été plantée sur de grandes surfaces, dans toutes sortes de conditions stationnelles. L'abandon progressif des cultures (terrasses) ou des parcours pastoraux depuis le début du siècle a permis l'implantation de boisements spontanés, en général à base de chênes à feuillage caduque, mais parfois aussi de Pin sylvestre. Enfin, les prairies, cultures ou landes colonisées plus récemment portent des bois de feuillus divers, dont le frêne, le tilleul et le merisier. Seuls quelques peuplements établis dans des conditions difficiles (pente, rochers) ont réussi à traverser les âges, grâce aussi à leur adaptation à une exploitation en taillis : vieilles hêtraies et vieux taillis de Chêne vert.

Dans la strate herbacée, un certain nombre d'espèces trouve là les meilleures conditions et sont particulièrement abondantes, sans être exclusives à cet étage : on rencontre à la fois des plantes alticoles non méditerranéennes et celles, trop frileuses, qui n'atteindront pas l'étage montagnard. L'étage supraméditerranéen se définit alors plutôt par l'absence simultanée des caractéristiques méditerranéennes et montagnardes.

#### - *L'étage montagnard*

Couvrant d'importantes surfaces entre 1 000 et 1 600 mètres (900 à 1 700 mètres suivant les expositions), c'est le domaine de la hêtraie, dans lequel on peut reconnaître deux sous-étages :

Un sous-étage inférieur où pénètrent différents feuillus : frêne, chêne sessile, tilleul, et une flore herbacée ou ligneuse contenant du lierre, la Clématite vigne-blanche, l'aubépine, le Genêt à balais, la Campanule à feuilles de pêcher, la Campanule gantelée et autres espèces à optimum supraméditerranéen.

Un sous étage supérieur où apparaissent des éléments subalpins : Homogyne des Alpes, Rosier des Alpes, Rhododendron, Gentianes, Arnica, etc. Les seuls feuillus qui se mélangent au hêtre sont le Sorbier des oiseleurs, le bouleau, le Saule marsault, etc. Le Pin à crochets leur est souvent associé et remplace le hêtre dans les stations trop rocheuses. Les versants suds ont souvent été déboisés et portent actuellement de grandes landes à Genêt purgatif et Genévrier

commun en haut de l'étage, et Genêt à balais et Fougère aigle plus bas : les forêts résineuses sont fréquentes ; elles sont le résultat de reboisements parfois spontanés (Pin sylvestre sur calcaire, Pin à crochets), le plus souvent issus de plantations effectuées à partir de 1950 par le service de restauration des terrains de montagne.

Dans ce domaine dévolu à la hêtraie, les jeunes peuplements spontanés sur les surfaces agricoles abandonnées sont constitués par des chênaies de Chêne sessile sur les terrasses ou les versants secs des soulanes, des frênaies et des aulnaies plus rares sur d'anciennes prairies, les landes à rosacées des versants plus frais, des corylaies plus ou moins arborées, en particulier sur les versants raides et souvent caillouteux.

#### - *L'étage subalpin*

De 1 600-1 700 à 2 400 mètres d'altitude, cet étage forestier supérieur est caractérisé par la disparition de la hêtraie. En Vallespir, les formations boisées couvrent très peu de surfaces à ces altitudes car elles ont été défrichées. On ne trouve que des boisements RTM et quelques pinèdes spontanées de Pin à crochets, mais le plus souvent les hêtraies semblent marquer la limite supérieure de la végétation forestière. Actuellement, la baisse de la pression pastorale entraîne un envahissement ligneux des pelouses d'altitude : landes à Genêts purgatif et Genévrier ou rhodoraies, prébois de Pin à crochets. Cette essence qui ensemence peu à peu tous les versants supérieurs devrait atteindre la plus grande partie de l'étage si on laisse faire la dynamique naturelle.

Outre l'organisation de la végétation en étages, il existe un net contraste entre les deux versants de la vallée. En effet, la rive gauche du Tech, versant sud du Canigou est, dans l'ensemble, faiblement boisée. A la base de la vallée domine des maquis de Chêne vert ; plus haut, le Chêne pubescent devient dominant et est remplacé parfois par le châtaignier. Au dessus, vient l'étage du hêtre, puis du Pin à crochets, en boisements souvent lâches jusqu'à la limite de la végétation forestière vers 1 700 mètres. La rive droite, est, à l'inverse, très fortement boisée. Le trait marquant est l'abondance des taillis de châtaignier qui descendent par taches jusque dans le maquis de Chêne vert, en fond de vallée. On y retrouve également quelques localisations de Chêne-liège et de Chêne pubescent. Dans la haute vallée (en amont de Prats de Mollo), le hêtre apparaît vers 800-900 mètres d'abord mêlé au châtaignier, puis en peuplements purs. Le bouleau est aussi assez fréquent. La forêt est ici plus largement coupée

de pelouses et de landes.

### e- La propriété

<b>Forêts publiques</b>	<b>Forêts privées</b>
6 442 ha	22 466 ha

#### Répartition des forêts de production par type de propriété

Source : IFN 1991

#### ➤ La forêt privée

Les forêts privées de production occupent actuellement, selon l'Inventaire Forestier National de 1991, 22 466 hectares sur la région naturelle du Vallespir, soit 78 % de la surface totale de ces forêts.

<b>Feuillus</b>			<b>Résineux</b>		
<b>Essences</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>%*</b>	<b>Essences</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>%*</b>
Châtaignier	7 180	32	Pin sylvestre	721	3,2
Chêne vert	4 886	21,8	Pin à crochets	32	0,1
Hêtre	2 233	9,9	Epicéa commun	196	0,9
Chêne pubescent	2 592	11,5	Douglas	91	0,4
Frêne	1 691	7,5	<b>Total résineux</b>	<b>1 040</b>	<b>4,6</b>
Chêne rouvre	1 293	5,8			
Peuplier, tremble	670	3			
Autres feuillus	881	3,9			
<b>Total feuillus</b>	<b>21 426</b>	<b>95,4</b>			

#### Répartition des essences en forêt privée

Source : IFN 1990

\*pourcentage par rapport à la surface forestière totale privée

La forêt privée est constituée à plus de 95 % de feuillus, comme le montre le tableau ci-dessus. Le châtaignier, issu de reboisement réalisés aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, occupe le tiers de la surface des forêts privées.

La forêt privée regroupe près de 84 % des feuillus du Vallespir contre 31 % des résineux.

<b>Feuillus</b>				<b>Résineux</b>				<b>Total</b>			
<b>Volume</b>		<b>Production</b>		<b>Volume</b>		<b>Production</b>		<b>Volume</b>		<b>Production</b>	
<b>m<sup>3</sup></b>	<b>%*</b>										
1 809 100	77,8	81 250	81,2	60 500	20,2	3 350	16,9	1 869 600	71,2	84 600	70,5

#### Volume et production en forêt privée

Source IFN 1990

\*pourcentage par rapport au total de la forêt de production en Vallespir

On retrouve en forêt privée respectivement 71,2 % et 70,5 % du volume et de la production de la forêt en Vallespir. Comme le montre le tableau ci-dessus, la majorité du volume et de la production du Vallespir en feuillus est largement présente en forêt privée.

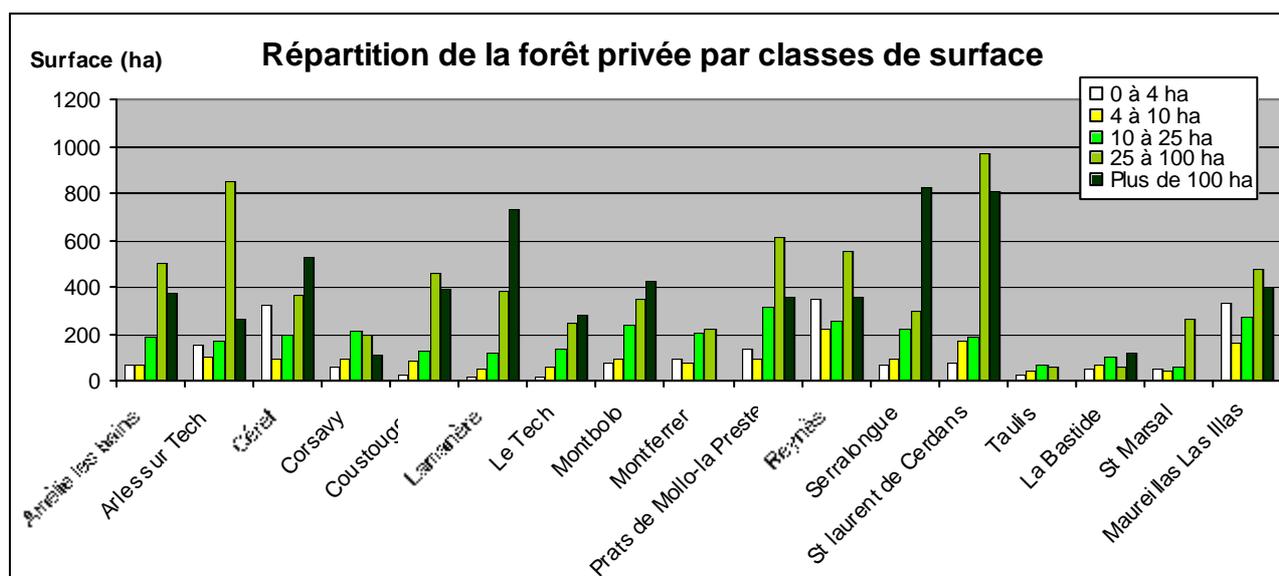
	0 à 4 ha*	4 à 10 ha*	10 à 25 ha*	25 à 100 ha*	> 100 ha*	Total*	Forêt privée/Forêt totale
<b>Amélie les Bains</b>	69,38 ha <i>73</i>	66,82 ha <i>10</i>	187,29 ha <i>11</i>	501,2 ha <i>9</i>	370,46 ha <i>2</i>	1 195,14 ha <i>105</i>	97 %
<b>Arles sur Tech</b>	155,73 ha <i>194</i>	100,11 ha <i>15</i>	168,69 ha <i>10</i>	853,26 ha <i>20</i>	264,14 ha <i>2</i>	1 541,93 ha <i>241</i>	87,8 %
<b>Céret</b>	319,35 ha <i>521</i>	95,70 ha <i>14</i>	192,41 ha <i>12</i>	363,04 ha <i>6</i>	526,35 ha <i>4</i>	1 496,85 ha <i>557</i>	75,8 %
<b>Corsavy</b>	62,37 ha <i>44</i>	91,18 ha <i>14</i>	209,01 ha <i>14</i>	198,53 ha <i>5</i>	111,13 ha <i>1</i>	672,23 ha <i>78</i>	47,1 %
<b>Coustouges</b>	26,63 ha <i>43</i>	87,79 <i>13</i>	131,89 ha <i>9</i>	460,88 ha <i>10</i>	389,13 ha <i>3</i>	1 096,33 ha <i>78</i>	96,1 %
<b>Lamanère</b>	15,41 ha <i>17</i>	48,38 ha <i>7</i>	116,43 ha <i>7</i>	384,87 ha <i>8</i>	732,16 ha <i>4</i>	1 297,26 ha <i>43</i>	99,9 %
<b>Le Tech</b>	19,48 ha <i>22</i>	57,2 ha <i>9</i>	133,47 ha <i>8</i>	243,91 ha <i>5</i>	282,91 ha <i>5</i>	736,99 ha <i>46</i>	84,8 %
<b>Montbolo</b>	73,54 ha <i>83</i>	90,28 ha <i>15</i>	235,64 ha <i>14</i>	346,61 ha <i>8</i>	426,19 ha <i>3</i>	1 172,27 ha <i>123</i>	71 %
<b>Montferrer</b>	96,66 ha <i>84</i>	79,79 ha <i>13</i>	203,09 ha <i>12</i>	223,18 ha <i>6</i>	0 ha <i>0</i>	602,73 ha <i>115</i>	99,1 %
<b>Prats de Mollo-La Preste</b>	134,2 ha <i>109</i>	93,41 ha <i>15</i>	311,9 ha <i>19</i>	614,56 ha <i>13</i>	360,27 ha <i>3</i>	1 514,39 ha <i>159</i>	25,2 %
<b>Reynès</b>	351,1 ha <i>479</i>	221,39 ha <i>35</i>	256,97 ha <i>16</i>	554,11 ha <i>12</i>	354,16 ha <i>3</i>	1 737,73 ha <i>545</i>	99,9 %
<b>Serralongue</b>	67,47 ha <i>79</i>	92 ha <i>15</i>	218,61 ha <i>15</i>	298,18 ha <i>8</i>	826,14 ha <i>3</i>	1 502,4 ha <i>120</i>	77 %
<b>Saint Laurent de Cerdans</b>	76,65 ha <i>103</i>	167,7 ha <i>26</i>	185,27 ha <i>11</i>	966,65 ha <i>21</i>	811,23 ha <i>6</i>	2 207,5 ha <i>167</i>	96,2 %
<b>Taulis</b>	22,51 ha <i>20</i>	39,38 ha <i>6</i>	71,55 ha <i>4</i>	58,43 ha <i>1</i>	0 ha <i>0</i>	191,87 ha <i>31</i>	99,9 %
<b>La Bastide</b>	48,92 ha <i>52</i>	64,43 ha <i>9</i>	99,1 ha <i>6</i>	57,62 ha <i>1</i>	120,36 ha <i>1</i>	390,42 ha <i>69</i>	68 %
<b>Saint Marsal</b>	54,61 ha <i>40</i>	40,69 ha <i>5</i>	61,25 ha <i>5</i>	264,36 ha <i>6</i>	0 ha <i>0</i>	420,91 ha <i>56</i>	71 %
<b>Maureillas Las Illas</b>	329 ha <i>396</i>	163,91 ha <i>27</i>	274,82 ha <i>18</i>	473,61 ha <i>12</i>	397,13 ha <i>3</i>	1 638,48 ha <i>456</i>	65,6 %
<b>Total</b>	1 923,01 ha <i>2 359</i>	1 600,16 ha <i>248</i>	3 057,39 ha <i>191</i>	6 863 ha <i>151</i>	5 971,76 ha <i>43</i>	19 415,43 ha <i>2 989</i>	

\*Les chiffres en italiques correspondent au nombre de propriétaires.

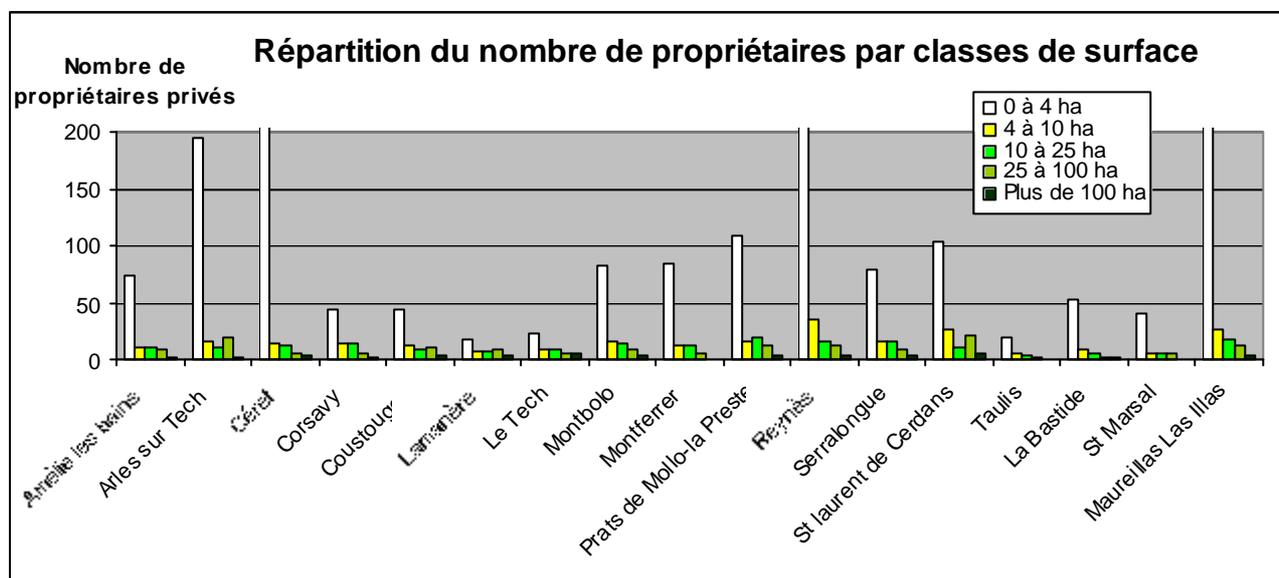
#### Répartition de la forêt privée par commune et par tranche de surface

Source : CRPF – Données cadastrales 31.12.2002

Agreste RGA 2000



Les communes où les propriétés de plus de 25 hectares sont largement majoritaires (plus de 3 fois en surface), sont situées dans le haut Vallespir, en rive droite du Tech : Lamanère, Serralongue, Saint Laurent de Cerdans et Coustouges. Les communes où les propriétés de moins de 25 hectares sont prépondérantes en surface sont La Bastide, Taulis, Montferrier et Corsavy.



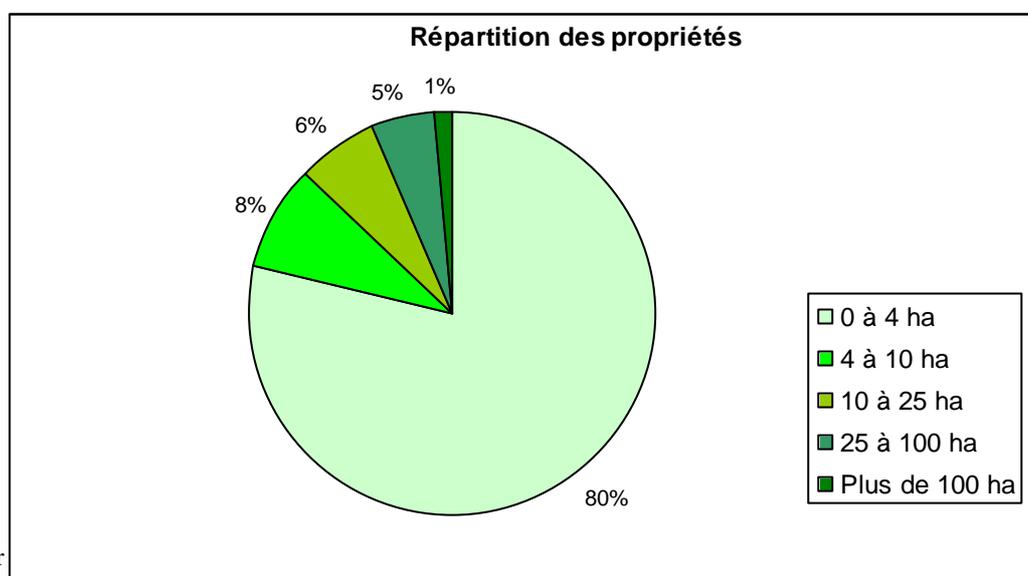
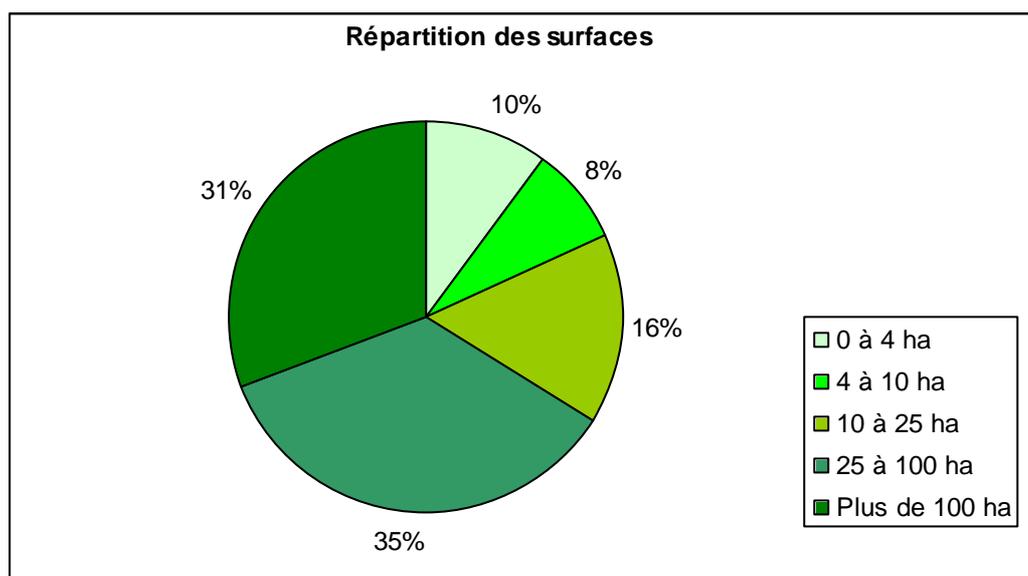
Les communes de Céret, Reynès et Maureillas Las Illas, situées dans le bas Vallespir, accueillent à elles trois plus de la moitié des propriétaires du Vallespir, mais 85 % d'entre eux ont moins de 4 hectares de forêts.

		0 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	25 à 100 ha	> 100 ha	Total
1996	Surface	1 402 ha	1 212 ha	2 587 ha	5 982 ha	6 091 ha	17 274 ha
	Nombre	1 750	191	160	123	38	2 262
2002	Surface	1 923 ha	1 600 ha	3 057 ha	6 863 ha	5 972 ha	19 415 ha
	Nombre	2 359	248	191	151	43	2 989
Evolution	Surface	+ 37 %	+ 32 %	+ 18 %	+ 15 %	- 2 %	+ 12 %
	Nombre	+ 35 %	+ 30 %	+ 19 %	+ 22 %	+ 13 %	+ 32 %

Evolution de la répartition par classes de surface de la surface et des propriétaires privés en 1996 et 2002

Sources : Données cadastrales 31.12.1996 et 31.12.2002

Depuis 1996, il est intéressant de noter que la surface totale en forêt privée a augmenté de 12% alors que le nombre de propriétés a lui augmenté de 32 %, selon le cadastre. En revanche, cette tendance à l'augmentation est moins importante lorsque les classes de surfaces sont élevées : la forêt privée a augmenté significativement pour les petites surfaces.



En 2002, la taille moyenne de la propriété forestière privée est de 6,5 hectares environ.

Les propriétés dont la surface est inférieure à 10 hectares représentent 18 % du total en surface et 87 % en nombre. A l'inverse, c'est donc 13 % des propriétaires qui détiennent 82 % de la forêt privée, ce qui révèle un taux fort de propriétés sur lesquelles il est envisageable de mener des actes de sylviculture significatifs.

Les propriétés de plus de 100 hectares sont peu nombreuses mais représentent 30 % de la surface de la forêt privée en Vallespir. Ce chiffre a légèrement diminué depuis 1996.

Le diagnostic de la Charte forestière de territoire a été l'occasion de réaliser un travail d'enquête auprès des propriétaires de plus de 10 hectares sur le territoire du Vallespir. Ce questionnaire, principalement sous la forme de questions fermées, avait vocation à mieux connaître les propriétaires du Vallespir, leur forêt, et leur motivation.

Envoyé à 382 propriétaires, 52 questionnaires ont été retournés remplis par les propriétaires, pour 4 472 hectares soit 13,6 % de taux de réponse en nombre et près de 30 % en surface.

Sur les quatre parties du questionnaire, la partie « votre forêt » est abordée dans cette partie et les thématiques de « gestion », de « vente » et concernant les « autres activités en forêt » seront développées plus loin.

Ainsi, selon le questionnaire on peut caractériser la forêt privée en Vallespir comme suit :

La forêt privée du Vallespir reste très familiale. Les trois quarts des personnes interrogées sont propriétaires forestiers depuis plus de 15 ans. Cependant, on constate une augmentation des ventes de propriétés, amenant de nouveaux propriétaires sur le territoire. Il y a 15 ans, on peut considérer qu'environ 90 % de propriétaires possédaient leur forêt depuis plus de 15 ans. Aujourd'hui, il y a tout de même 25 % de nouveaux propriétaires (depuis moins de 15 ans), qui constituent une population spécifique à priori peu informée sur la gestion forestière.

Le profil des propriétés en Vallespir est globalement favorable à la gestion. La majorité des propriétaires réside dans la commune de leur forêt et 70 % sont propriétaires « en propre ». De plus, l'échantillon enquêté confirme les données cadastrales à l'échelle du Vallespir : une forte représentativité des classes de surface supérieures à 25 hectares.

Près de la moitié de l'échantillon déclare appartenir à une association<sup>13</sup>. Entre 1980 et 1990, de nombreuses associations ont été créées sur le Vallespir. Une étude plus fine devrait permettre d'identifier celles qui sont encore opérationnelles et pertinentes aujourd'hui, afin de

---

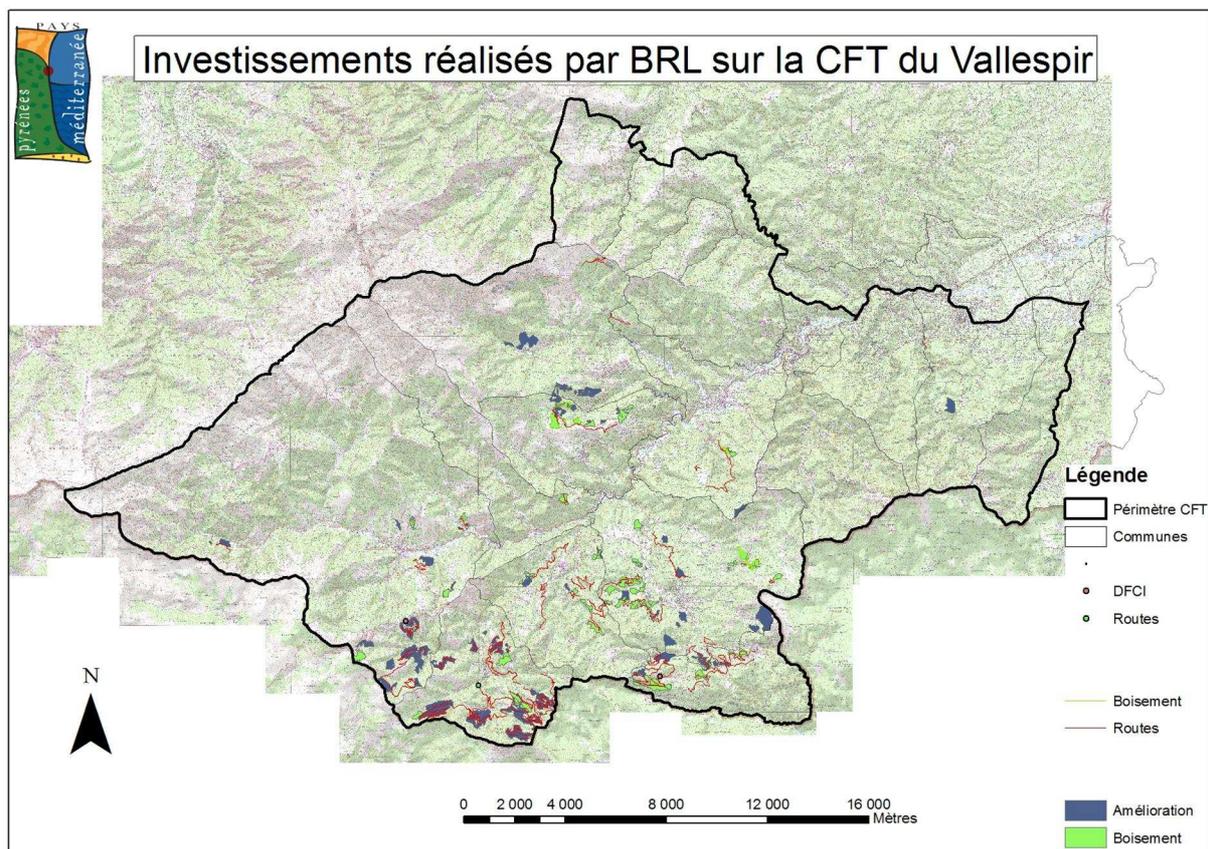
<sup>13</sup> Association Syndicale Libre ou Autorisée / Association Foncière Pastorale

poursuivre les projets forestiers engagés.

Plus de la moitié des propriétaires ayant répondu au questionnaire ont leur forêt située sur le canton de Prats de Mollo, en haut Vallespir, ce qui rejoint, selon les techniciens de la forêt privée, le taux de conseil qu'ils peuvent relever.

La dernière question de la partie « votre forêt » du questionnaire portait sur la représentation de leur forêt par les propriétaires. Pour une grande partie de propriétaires privés (81 %), leur forêt représente un élément de patrimoine, couplé, pour près de la moitié d'entre eux, à un cadre de vie. Parmi les réponses les plus citées, l'apport de bois vient seulement en troisième position, avec 33 % des réponses. Notons que chez les propriétaires privés, l'apport de bois n'est pas incompatible avec un élément de patrimoine ou un cadre de vie, puisque la majorité des personnes ayant répondu « apport de bois » l'ont couplé avec « élément de patrimoine » et/ou « cadre de vie ».

Selon la DDAF, tous travaux confondus, environ 270 projets ont été mis en œuvre en Vallespir par le bureau d'études Bas Rhône Languedoc entre 1988 et 2003. Ces investissements ont principalement été localisés à près de 90 % dans le canton de Prats de Mollo, en haut Vallespir, avec une prédominance pour la commune de Lamanère, qui en cumule 113 (principalement de la desserte).



Pour plus de la moitié, la maîtrise d'ouvrage est assurée par des particuliers sur des travaux à peu près également répartis entre l'amélioration, le boisement et la desserte. On remarque également une proportion et une diversité importante (15 différentes) des Associations Syndicales Libres comme porteurs de projets sur de la desserte à 70 %.

Sur les différents types d'investissements qu'il y a pu avoir sur ces 15 années, on peut en distinguer quatre : Routes, DFCI, Boisements et Amélioration. Les travaux concernant la défense des forêts contre les incendies ne sont pas significatifs (seulement 2), nous ne les détailleront pas ci-dessous.

Parmi les opérations réalisées par BRL, celles liées à la desserte sont les plus nombreuses. On recense 135 projets pour une longueur équivalente à 144 kilomètres au total dont 60 % sont situés sur Lamanère. On peut distinguer :

- Amélioration de desserte forestière : 21 projets, pour 25 km, effectués entre 1988 et 2001, avec portage équivalent entre les particuliers et les différentes ASL,
- Amélioration de pont : 1 projet effectué sur Lamanère en 1993 porté par une ASL,
- Empierrement de piste forestière : 24 projets, pour 10 km, réalisés entre 1996 et 2003, uniquement sur la commune de Lamanère et portés par la même ASL,
- Ouverture de desserte forestière : 47 projets, pour 92 km, mis en œuvre entre 1988 et 2001 portés à la fois par des particuliers ou des ASL,
- Ouverture de desserte secondaire : 5 projets, pour 2 km entre 1989 et 1998 portés à la fois par des particuliers ou par des ASL,
- Ouverture de tirs de débardage : 37 projets, pour 15 km, effectués entre 1995 et 2002 sur Lamanère (exceptés deux projets), en majorité portés par des particuliers.

Sur les 67 projets concernant le boisement, 47 portent sur les résineux (Pin laricio de corse essentiellement) pour une surface de 300 hectares environ, et la majorité d'entre eux sont portés par des particuliers. Réalisés entre 1988 et 2001, ils représentent au total une surface d'environ 358 hectares et plus d'un tiers sont localisés sur la commune de Saint Laurent de Cerdans.

Enfin, on note 62 opérations d'amélioration réalisées par BRL pendant cette période sur le Vallespir. Sur une surface totale de 695 hectares environ, elles ont principalement concerné les feuillus à raison de 67 % en surface et 62 % en nombre.

Le questionnaire adressé aux propriétaires de plus de 10 hectares, rapporte qu'un peu moins de 40 % d'entre eux ont déjà bénéficié d'aides publiques pour des travaux forestiers. Ce taux peut paraître bas, puisque le Vallespir a fait l'objet d'un nombre important d'investissements

forestiers dans les années 1980-1990 mobilisant des aides publiques (voir ci-dessus).

Il y a eu une période où les financeurs étaient moins « regardants » sur l'existence ou non d'un PSG pour l'octroi de subventions. De plus, bon nombre de projets de desserte ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage ASL, qui regroupait parfois des propriétaires peu motivés mais indispensables à la réalisation d'une desserte commune. Ce qui explique sûrement pourquoi on trouve des propriétaires qui ont pu bénéficier d'aides publiques sans connaître ou avoir mis en place un PSG.

La question, « *avez vous déjà bénéficié d'aides publiques pour des travaux forestiers ?* », a peut être biaisé les réponses, puisqu'un propriétaire, s'il est nouveau, peut ne jamais avoir touché d'aides publiques, alors que sa forêt a pu en faire l'objet avec son prédécesseur. Pour des conclusions plus fiables, il aurait fallu poser la question autrement : « *Votre forêt a-t-elle déjà bénéficié d'aides publiques ?* ».

Toujours selon le questionnaire, les interventions ayant fait l'objet d'aides publiques sont d'abord les éclaircies de peuplements et les boisements-reboisements, puis la desserte. Ces opérations ayant répondu au moins partiellement aux attentes des propriétaires, il serait intéressant d'analyser plus finement les secteurs et les surfaces concernées pour assurer la continuité de ces travaux, ayant bénéficié d'aides publiques.

Une large majorité de propriétaires (65 %) souhaitent engager des travaux d'amélioration ou d'exploitation sur leur forêt, confirmant la sensibilité de la forêt privée à l'exploitation forestière. La majorité d'entre eux sont équipés d'un PSG. Parmi les 35 % restants, les raisons justifiant le manque de motivation pour engager des travaux forestiers sont principalement le coût et les conditions d'exploitation jugées difficiles (renvoyant au manque de rentabilité et de coûts trop élevés) : « le solde me paraît totalement négatif », « l'exploitation est trop difficile, les surfaces trop petites ». Ce constat renvoie aux problèmes rencontrés de manière générale par les propriétaires forestiers pour gérer leur forêt (Cf. II.2 La gestion en forêt privée).

## ➤ La forêt publique

Selon l'Inventaire Forestier National réalisé en 1991 sur le département des Pyrénées-Orientales, la forêt soumise au régime forestier couvre 6 442 hectares en Vallespir, soit 22 % de la surface des formations boisées de production.

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%*	Essences	Surface (ha)	%*
Hêtre	2 412	37	Pin à crochets	767	11,9
Châtaignier	649	10	Pin sylvestre	629	9,8
Frênes	402	6,2	Mélèze d'Europe	311	4,8
Chêne rouvre	229	3,5	Epicéa commun	292	4,5
Grands Aulnes	204	3,2	Pin laricio	154	2,4
Chêne vert	92	1,4	Pin noir d'Autriche	97	1,5
Autres feuillus	133	2	Autres résineux	71	1,1
<b>Total feuillus</b>	<b>4 121</b>	<b>64</b>	<b>Total résineux</b>	<b>2 321</b>	<b>36</b>

**Répartition des essences en forêt publique en Vallespir**

Source : IFN 1990

\*pourcentage par rapport à la surface forestière totale publique

Elle est composée à 64 % de feuillus et à 36 % de résineux. La part des feuillus est bien moins importante qu'en forêt privée, et est principalement représentée par le hêtre.

C'est en forêt publique que l'on retrouve 69 % des résineux du Vallespir, alors qu'elle ne regroupe que 16 % des feuillus.

Feuillus				Résineux				Total			
Volume		Production		Volume		Production		Volume		Production	
m <sup>3</sup>	%*										
516 300	22,2	18 850	18,8	238 300	79,8	16 500	83,1	754 600	28,8	35 350	29,5

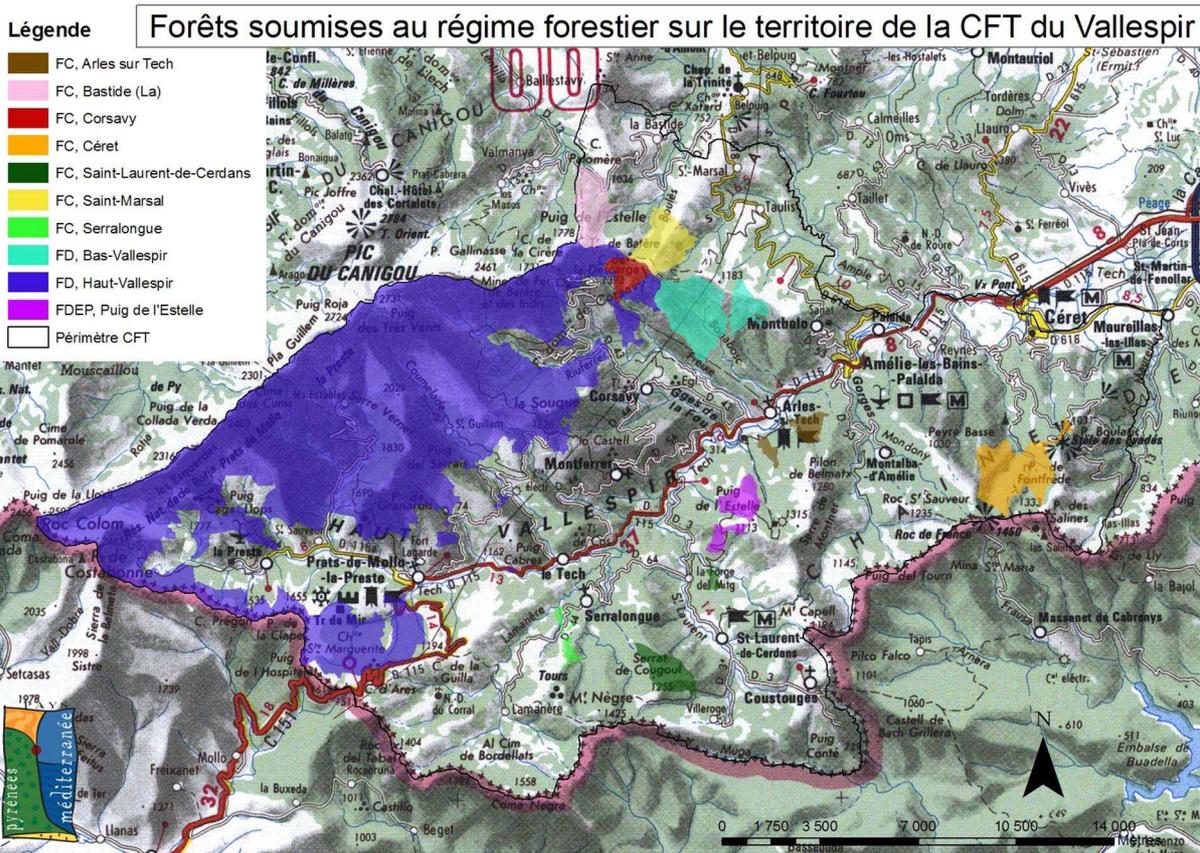
**Volume et production en forêt publique**

Source IFN 1990

\*pourcentage par rapport au total de la forêt de production en Vallespir

En forêt publique, on retrouve respectivement 28,8 % et 29,5 % du volume et de la production de la forêt en Vallespir. La majorité du volume et de la production du Vallespir en résineux est largement présente en forêt publique.

La forêt publique est globalement située en rive gauche Tech, dans le haut Vallespir.



	Communes	Surface commune concernée (ha)	Surface totale (ha)	Surface Forêt Totale (ha)	Taux de boisement
Forêt domaniale du Haut Vallespir	Corsavy	2 948	10 439	5 852	56%
	Montferrer	276			
	Prats de Mollo-La Preste	6 112			
	Le Tech	1 103			
Forêt domaniale du Bas Vallespir	Arles sur Tech	26	637	536	84%
	Montbolo	611			
<b>Total forêt domaniale :</b>		<b>11 075</b>		<b>6 388</b>	<b>58%</b>
Forêt communale de Serralongue	Serralongue	61	61	61	99%
Forêt communale de Saint Marsal	Saint Marsal	305	305	212	70%
Forêt communale de Corsavy	Corsavy	136	136	125	92%
Forêt communale de Céret	Céret	498	498	458	92%
Forêt communale de Saint Laurent de Cerdans	Saint Laurent de Cerdans	232	232	222	96%
Forêt communale de La Bastide	La Bastide	288	288	205	71%
Forêt communale d'Arles sur Tech	Arles sur Tech	117	117	116	99%
<b>Total forêt communale :</b>		<b>1 637</b>		<b>1 399</b>	<b>85%</b>
Forêt départementale du Puig de l'Estelle	Arles sur Tech	146	214	167	78%
	Saint Laurent de Cerdans	68			
<b>Total forêt départementale :</b>		<b>214</b>		<b>167</b>	<b>78%</b>
<b>Total</b>			<b>12 926</b>	<b>7 954</b>	<b>62%</b>

Répartition de la forêt publique  
Source : ONF

Sur le territoire de la charte forestière de territoire, on recense deux forêts domaniales qui sont des forêts jeunes, issues de séries RTM ; sept forêts communales, toutes aménagées, avec des caractéristiques très variées et une forêt départementale.

Selon les plans d'aménagement réalisés par l'ONF, la forêt publique sur le territoire de la CFT représente un peu moins de 8 000 hectares, pour une surface totale de 13 000 hectares environ.

Ces chiffres diffèrent de ceux avancés par l'Inventaire Forestier National, puisque ce dernier ne prend pas en compte les forêts communales de Saint Marsal et de La Bastide. De plus, les 6 442 hectares comptabilisés par l'IFN représentent les formations boisées de production. Les 7 954 hectares relevés dans les plans d'aménagement de l'ONF concernent, suivant les forêts, des séries de production, de production et de protection, de protection physique et paysagère, ou encore des séries foncières.

Le premier périmètre de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) a été adopté en 1862. Il s'étendait sur les actuelles communes de Prats de Mollo et du Tech, alors réunies. Le taux de boisements y était réduit à 13 %. Une révision du périmètre et une loi furent pris en 1906 prescrivant 2 000 hectares d'utilité publique dont seulement 766 hectares furent acquis. Des reboisements ont eu lieu dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle sur ce premier périmètre restreint, principalement des semis de Pin sylvestre. L'action principale a été la restriction de l'élevage.

Les expropriations sont réactivées après la crue de 1940 et de nouveaux périmètres sont décrétés successivement : déclarations d'utilité publique des 25 août 1944, 27 août 1948, 26 décembre 1951, 3 mars 1952 et 7 mai 1954. Même si les propriétaires sont indemnisés, elles se passent dans la douleur et les métayers se retrouvent sans travail. Les acquisitions laissent quelques enclaves, notamment des propriétés toujours entretenues, en basse altitude et les « pasquiers » de Prats de Mollo, en indivision. Mais petit à petit, l'Etat se constitue une immense forêt domaniale. Cette forêt comprend à cette époque, surtout des pelouses, des rochers, de nombreux mas abandonnés et les lambeaux de forêt résiduelle. L'administration des Eaux et Forêts réalise alors de grands travaux. La première phase consiste à accéder aux zones à travailler. Ensuite, sur les zones pas trop rocheuses et sans forêt, on boise, avec des essences variées, mais en priorité l'Epicéa commun, le Pin à crochets, le Mélèze d'Europe, le Pin sylvestre, le Cèdre de l'Atlas et les Pins noirs.

Parallèlement à ces plantations artificielles, un reboisement naturel s'effectue avec les espèces colonisatrices (bouleau, Pin à crochets, Frêne commun, tilleuls, érables dans les ravins) sur toutes les zones délaissées par les Eaux et Forêts, notamment pour des raisons d'accès. Ces essences se mélangent aux résineux RTM, même si on est loin des potentialités naturelles de la forêt originelle. On a ainsi obtenu, en un demi siècle, une reforestation complète de l'étage montagnard et d'un bon tiers de l'étage subalpin.

De plus, d'autres gros travaux de génie civil sont entrepris. Ils sont concentrés sur les hauts bassins, dans les zones de plus forte érosion :

- construction de grands barrages de sédimentation, servant de base à la correction des bassins les plus dangereux,
- stabilisation des lits supérieurs par des barrages et seuils en maçonnerie ou en gabions,
- stabilisation des berges par des banquettes, ou des clayonnages revégétalisées,
- stabilisation, drainage et reverdissement de la moraine des Estables.

Le service Restauration des Terrains de Montagne de l'Office National des Forêts a ainsi relevé quelques secteurs à risques sur le Vallespir. Sur la commune d'Arles sur Tech, il s'agit du glissement de Can Balent. L'étude, en cours à l'époque du plan d'aménagement, doit identifier si l'élaboration d'une stratégie de protection est nécessaire. Sur Saint Marsal, localement, le boisement a uniquement un objectif de protection et le traitement sylvicole devra être adapté en conséquence. A Corsavy, une zone à risque est caractérisée par des pentes supérieures à 60 %, au départ du Correc el Bac, et est stabilisée par des ouvrages RTM spécifiques.

Globalement, c'est surtout sur les zones où les pentes sont assez fortes (> 50 %), qu'il est impératif de maintenir un couvert végétal continu, l'état boisé jouant un rôle général de régularisation du régime des eaux et de conservation des sols, même si des objectifs de production sont assignés à la forêt. Localement, certaines zones boisées ont un objectif prioritaire de protection et le traitement sylvicole est adapté en conséquence.

Le reboisement par le service RTM a été réalisé en « confettis » : plusieurs petites parcelles de peuplements différents. Cette forêt reste jeune et beaucoup de peuplements plantés dans les années 1940 ne sont pas desservis pour des raisons de pentes et d'érosion trop importantes, ce

qui représente un frein pour l'exploitation. Du fait de leur densité élevée et de leur alignement, l'instabilité est importante sur certains secteurs.

Depuis 3 à 4 années, des trouées sont effectuées pour voir comment réagit le milieu. En fonction des conditions de milieu et de l'importance du risque, la sylviculture pourra être plus ou moins présente. On notera enfin la problématique de zones plantées inaccessibles sur la forêt domaniale du haut Vallespir qui risquent à long terme de recréer une érosion.

Dans ses plans d'aménagement, l'Office National des Forêts indique la nécessaire surveillance des ouvrages RTM en place et des secteurs à risque (bords de ravins et de torrents essentiellement), ainsi que leur entretien. Concernant la Forêt domaniale du Haut Vallespir, les efforts doivent être concentrés sur les secteurs du Comall Escura et la moraine des Estables (Bassin de la Parcigula), La Coumelada, dans le secteur proche du pluviomètre, les Ravins de l'Homme Mort et de Flamejje, dans le Canidell.

## - R E T E N O N S -

La forêt occupe une place très importante sur le territoire de la CFT (taux de boisement de 70 %). On y trouve une large majorité de feuillus (88 %), parmi lesquels le châtaignier occupe une place centrale et doit faire l'objet d'un véritable plan de relance.

La forêt du Vallespir est productive et se présente principalement sous la forme de taillis.

Une grande diversité de milieux forestiers a été recensée, s'étageant suivant plusieurs axes (vertical, est-ouest et nord-sud).

Enfin, la forêt privée représente près de 80 % de la surface forestière totale. On y trouve une majorité de grandes propriétés mais, en parallèle, de nombreux petits propriétaires. Elle a fait l'objet de nombreux investissements dans les années 1980-1990. La forêt domaniale trouve essentiellement son origine dans les reboisements RTM et les forêts communales occupent de petites surfaces.

## 2- La gestion en forêt

### a- En forêt privée

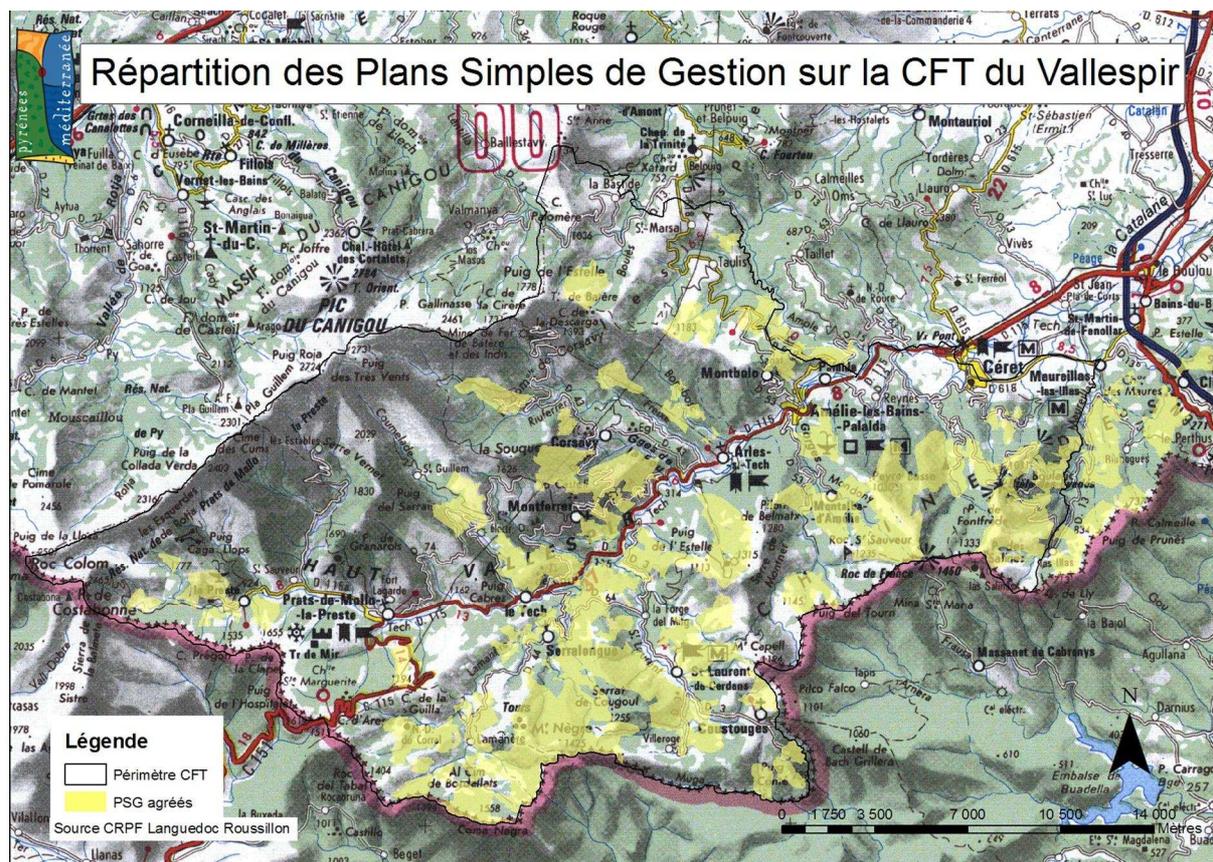
La gestion est hétérogène et principalement fonction de la situation géographique de la forêt (relief, sol), de sa surface (les grandes forêts sont davantage gérées que les petites), de l'existence de desserte et de la motivation du propriétaire. Globalement, on peut dire que les forêts privées sont peu gérées, souvent à cause de l'absence d'accès et de la grande difficulté à vendre localement les bois produits.

La gestion pratiquée actuellement dans les forêts privées a surtout pour but leur remise en valeur : début de renouvellement des peuplements âgés ou de qualité médiocre grâce à une coupe à blanc suivie d'une sélection des rejets, amélioration des jeunes peuplements d'avenir par dépressage dans les taillis jeunes.

Globalement, selon les organismes forestiers, c'est une gestion au coup par coup qui est pratiquée, conséquence des possibilités offertes en termes de qualité et de conditions de mobilisation des bois.

#### ➤ Le Plan Simple de Gestion

Dans le cadre de leurs missions, les Centres Régionaux pour la Propriété Forestière sont chargés de la rédaction du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), ainsi que de l'agrément des Plans Simples de Gestion (PSG). Au delà de leur aspect réglementaire, les PSG sont des documents pratiques destinés à aider les propriétaires dans la gestion durable de leur forêt. Présenté pour agrément au Centre Régional de la Propriété Forestière, il décrit les peuplements forestiers, définit les objectifs de gestion et comprend un programme de coupes et de travaux pour une période de 10 à 20 ans. Ces documents sont obligatoires à partir de 25 hectares d'un seul tenant, et sont facultatifs pour des propriétés entre 10 et 25 hectares.



Au total, au 1<sup>er</sup> juillet 2007, sur le territoire de la CFT du Vallespir, 81 Plans Simples de Gestion ont été agréés pour une surface totale de 10 867,45 hectares. 197 propriétaires sont soumis réglementairement à la rédaction d'un PSG sur le territoire de la CFT et couvrent 12 835 hectares. Le taux de réalisation est donc de 41,1 % en nombre (équivalent à la moyenne régionale) et 84,7 % en surface.

Parmi les propriétaires ayant répondu au questionnaire distribué lors du diagnostic de la charte forestière de territoire, 80 % étaient soumis à la rédaction d'un PSG et près de la moitié d'entre eux déclaraient avoir fait agréer un PSG, ce qui correspond à peu près, au taux réellement constaté sur le Vallespir. On peut noter que parmi les propriétaires équipés d'un PSG, environ 75 % sont propriétaires depuis plus de 15 ans et ont retenu le plus souvent la production de bois comme orientation pour leur forêt, confirmant le rôle du PSG dans l'exploitation des forêts privées. Sur les 9 propriétaires (17,3 %) qui « ne connaissent pas ces documents », 4 ont plus de 25 hectares de forêt, traduisant un déficit ponctuel d'information et de sensibilisation.

La question de l'utilité du document de gestion a également été posée. Malgré un taux de non réponse significatif (près de 40 %), 34 % des propriétaires ayant répondu à la question considèrent le PSG comme inutile contre 66 % qui estiment qu'il s'agit d'un document utile

ou très utile. On constate que parmi les propriétaires ayant rédigé un PSG, la part le considérant comme inutile diminue et inversement.

➤ Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

Tous les propriétaires forestiers qui veulent gérer leur forêt durablement, pour lesquels l'élaboration d'un plan simple de gestion n'est pas obligatoire, peuvent adhérer au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles. Il s'agit d'un document conforme au Schéma Régional de Gestion Forestière qui donne des recommandations sur la conduite des peuplements forestiers dans un esprit de gestion durable, que le propriétaire s'engage à respecter pendant 10 ans.

En Vallespir, aucun propriétaire n'a encore adhéré au CBPS. Au niveau départemental et régional, les surfaces concernées restent encore assez faibles : respectivement 33,71 ha et 736,86 ha au 31 décembre 2007.

➤ Les acteurs de la forêt privée

Les organismes de la forêt privée peuvent se répartir en trois familles : les syndicats professionnels, les organismes de développement forestier, et les organismes de gestion forestière. Parmi ces derniers, on peut retrouver les coopératives forestières ou les experts forestiers. Sur le Vallespir, on ne compte qu'un expert forestier, Jérôme LOUVET du bureau d'étude « Aménagement Environnement Forêt » ; et une coopérative forestière, la COFOGAR. Sur le territoire de la CFT du Vallespir, l'expert intervient de façon régulière sur 10 propriétés pour 2 500 hectares et la COFOGAR assure la gestion d'environ 130 propriétés pour 4 000 hectares au total.

**AEF Environnement (expert forestier)**

Jérôme LOUVET travaille plutôt sur les grosses propriétés du Vallespir (moyenne de 50 à 100 hectares environ). Les objectifs de gestion concernent la production même s'il n'existe pas un gros potentiel. Sa mission de gestion principale est d'essayer d'assurer un équilibre entre les dépenses (travaux) et les recettes (récoltes).

Les difficultés les plus souvent rencontrées sont la qualité des peuplements (faible productivité et mauvaises conditions d'exploitation) et la desserte sur certains secteurs (limitation de tonnage, gabarit). Les conditions d'exploitation engendrent une gestion au coup par coup. D'une manière plus générale, ce sont les revenus trop faibles de la forêt qui limitent la gestion et notamment la réalisation des améliorations des peuplements.

Cette tendance peut changer avec de nouveaux produits du type bois énergie.

En Vallespir, sur les secteurs où il y a eu de gros investissements (accès, amélioration de peuplements), on pourra escompter, d'ici une dizaine d'années, une meilleure production.

Aujourd'hui, le manque de subventions n'incite plus les propriétaires à réaliser de nouvelles opérations sylvicoles représentant un réel problème, notamment pour les peuplements de châtaigniers qui ne sont pas dépressés après coupe.

Sur les propriétés que J.LOUVET gère, l'objectif est d'essayer de mettre en marché des coupes de bois (chauffage, châtaignier, pins) pour assurer un minimum de revenu aux propriétaires. A noter que ceux-ci sont souvent obligés de réinvestir la quasi totalité des revenus pour assurer l'entretien nécessaire des équipements existants, en particulier.

Pour ces raisons, il y a peu d'exploitation forestière en Vallespir. De ce fait, les gens ne sont plus habitués à voir des exploitations entraînant localement un réel problème d'image de la part du grand public, lorsque quelques hectares sont exploités.

**COFOGAR**

La coopérative gère toutes sortes de propriétés avec une moyenne située aux alentours de 70 à 80 hectares en Vallespir.

Aujourd'hui, un manque flagrant de moyens financiers et humains ne permet plus une animation individuelle, la promotion ne se fait plus, la coopérative ne fait que répondre à la demande et on assiste plutôt à une animation passive. Elle se sent coupée des propriétaires, contrairement à une vingtaine d'années en arrière où le relationnel avec ces derniers était très fort. Le rapport entre les propriétaires privés et leurs représentants est, de nos jours, trop cloisonné. La politique semble avoir changé, et la coopérative relève un déficit de soutien à la vulgarisation et au développement pour les Organismes de Gestion en Commun (OGEC).